

2024



21

Développement
durable, disparités
régionales et
internationales

Neuchâtel 2024

Annexe statistique au Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030

Annexe statistique au Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030

Rédaction Léo Friedli; Medea Savary; Moritz Schönbächler;
Anne Bösch, OFS
Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2024

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: monet@bfs.admin.ch

Rédaction: Léo Friedli; Medea Savary; Moritz Schönbächler;
Anne Bösch, OFS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 21 Développement durable,
disparités régionales et internationales

**Langue du texte
original:** français, allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: Publishing et diffusion PUB, OFS

Graphiques: Publishing et diffusion PUB, OFS

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2024
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2187-2400

ISBN: 978-3-303-21055-0

Table des matières

1	À propos de cette annexe	4	2.3	Égalité des chances et cohésion sociale	27
1.1	Introduction	4	2.3.1	Encourager l'autodétermination de chacune et chacun	27
1.2	Présentation des sous-thèmes	4	2.3.2	Assurer la cohésion sociale	31
1.3	Qualification des indicateurs	5	2.3.3	Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes	35
2	Monitoring de la Stratégie développement durable 2030	6	Sources		40
2.1	Consommation et production durables	7			
2.1.1	Favoriser et rendre possible des modes de consommation durables	7			
2.1.2	Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles	9			
2.1.3	Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger	12			
2.1.4	Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger	15			
2.2	Climat, énergie et biodiversité	16			
2.2.1	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques	16			
2.2.2	Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie plus efficacement et développer les énergies renouvelables	19			
2.2.3	Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique	22			

1 À propos de cette annexe

1.1 Introduction

Cette annexe statistique au Rapport intermédiaire de la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral (SDD 2030) a pour objectif de compléter les informations fournies par le sous-ensemble des indicateurs du système MONET 2030* dédiés au monitoring de la stratégie** intégrés directement dans le rapport. Tout comme ce dernier, l'annexe est structurée selon les dix sous-thèmes de la SDD 2030 et vise à apporter un éclairage quantitatif plus approfondi concernant la mise en œuvre des objectifs de chaque sous-thème***. Elle est fondée sur le sous-ensemble d'indicateurs du système MONET 2030 escortés par des informations statistiques complémentaires. Ces informations complémentaires ont été choisies en étroite collaboration avec les offices fédéraux thématiquement concernés et forment, avec les indicateurs, des clusters de données statistiques pour chaque objectif de la SDD 2030. Le choix final des informations complémentaires présentées dans cette annexe ainsi que de la structure interne des chapitres de cette dernière a été opéré par l'OFS.

1.2 Présentation des sous-thèmes

Chaque sous-thème de la SDD 2030 constitue un chapitre de cette annexe statistique. Les chapitres sont structurés en sous-chapitres correspondant chacun à un objectif de la Stratégie. Ces objectifs de la SDD 2030 correspondent à une sélection des cibles de l'Agenda 2030 traduites dans le contexte suisse. Le ou les indicateurs rattachés à un objectif de la SDD 2030 sont présentés et illustrés à l'aide d'un graphique, suivis d'une description des informations statistiques complémentaires, mises en évidence en gras dans le texte. En dehors des informations quantitatives liées aux indicateurs ou données complémentaires qu'ils présentent, les textes renseignent sur la pertinence et l'importance des informations statistiques pour le suivi des objectifs de la SDD 2030, et dans certains cas, sur les limites de ces informations. Un tableau de synthèse des indicateurs MONET 2030 rattachés à chaque objectif figure à la fin de chaque chapitre. Des explications quant aux symboles utilisés dans cette synthèse figurent ci-dessous.

Les données complémentaires intégrées dans cette annexe statistique ne figurent pas dans les tableaux de synthèse, car, comme elles ne sont pas rattachées à un objectif de la SDD 2030, il n'est pas possible d'en définir l'évolution visée, donc de les qualifier. Les sources de ces données complémentaires sont mentionnées en fin de document.

Le système MONET 2030 ne repose pas sur des liens de causalité. Il ne permet donc pas de tirer de conclusions quant aux interactions entre les indicateurs ou entre les objectifs de la SDD 2030. Il a par contre été fait usage de renvois dans le texte à d'autres chapitres et objectifs de la SDD 2030 afin d'illustrer les thèmes qui sont récurrents dans plusieurs objectifs.

* www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030

** www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030 → Stratégie développement durable 2030

*** Le sous-thème «Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger» comporte un seul objectif (12.6) qui, pour le moment, n'a pas d'indicateur et n'est donc pas traité.

1.3 Qualification des indicateurs

Chaque indicateur du système MONET 2030 est escorté de trois symboles:

Évolution visée

Le premier symbole décrit l'évolution visée selon les objectifs du développement durable, dans le cas de cette annexe au sens des objectifs de la SDD 2030. Ces objectifs sont tirés des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (ODD) et leurs cibles traduites dans le contexte suisse.

 Augmentation
  Diminution
  Stabilisation

Évolution observée

Le deuxième symbole décrit l'évolution observée à partir de la tendance calculée sur la période analysée, en règle générale depuis 2000, ou depuis la date du premier relevé si celui-ci est postérieur à 2000, jusqu'à la dernière valeur disponible. Pour diminuer l'influence de valeurs particulières aux années initiale ou finale, c'est le rapport entre la moyenne des valeurs des trois dernières années disponibles et la moyenne de la valeur initiale et de ses deux valeurs adjacentes qui est utilisé.

 Augmentation
  Diminution
  Stabilisation

Qualification de l'évolution observée par rapport à l'évolution visée

Le troisième symbole découle de la comparaison des deux premiers et permet de qualifier l'évolution observée. Cette dernière est positive si elle correspond à l'évolution visée, négative dans le cas contraire ou indifférente lorsqu'elle se trouve entre +3% et -3% de variation. Il n'y a pas de qualification si la série temporelle comprend moins de trois relevés ou lorsqu'il n'est pas possible de définir une évolution visée.

 Positive
 Négative
 Indifférente
 Pas de qualification

Cette méthode de qualification permet uniquement de dire si l'indicateur évolue ou non dans le sens souhaité pour atteindre l'objectif. Elle ne renseigne pas sur la probabilité d'atteindre l'objectif, ni n'indique le chemin restant à parcourir pour l'atteindre (*distance to target*). Ceci n'est possible que dans le cas d'objectifs chiffrés et datés.

Pour les indicateurs avec un objectif chiffré et daté, l'évolution visée correspond au chemin théorique pour atteindre ou dépasser l'objectif à la date requise. Pour la qualification, l'évolution observée est analysée en fonction de l'adéquation au chemin théorique: elle est qualifiée de positive si elle est supérieure ou égale à 97% de l'évolution visée. Elle est indifférente entre 0% et 97% de cette dernière. Elle est négative si elle est inférieure à 0%.

Description détaillée de la méthode de qualification des indicateurs: [Synthèse des indicateurs](#) (OFS, 2019).

Pour des raisons d'uniformisation de la présentation et en raison de l'utilisation d'une période d'analyse qui commence en règle générale en 2000, tous les graphiques, sauf rares exceptions, débutent en 2000 jusqu'à la dernière année disponible. Cette annexe statistique reflète, sauf exceptions, l'état des données disponibles au 19.12.2023.

2 Monitoring de la Stratégie développement durable 2030

Chaque sous-thème de la SDD 2030 constitue un chapitre de cette annexe statistique. Les chapitres sont structurés en sous-chapitres correspondant chacun à un objectif de la Stratégie. Ces objectifs de la SDD 2030 correspondent à une sélection des cibles de l'Agenda 2030 traduites dans le contexte suisse. Les objectifs de la SDD 2030 sont mis en évidence dans des encadrés bleus. Le ou les indicateurs rattachés à un objectif de la SDD 2030 sont illustrés à l'aide d'un graphique et également présentés dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

2.1 Consommation et production durables

2.1.1 Favoriser et rendre possible des modes de consommation durables

Les modes de production et de consommation durables ont pour objectif de couvrir les besoins de la société et de l'économie et de leur permettre de se développer sans dépasser les capacités de la planète. La sensibilisation des consommatrices et consommateurs et des entreprises quant aux implications environnementales et sociales de leur consommation en Suisse et à l'étranger contribue à la promotion de comportements d'achats durables et responsables (12.8). D'autre part, dans une optique de développement durable, les subventions et les allègements fiscaux favorisant l'utilisation de combustibles fossiles et causant des effets négatifs sur l'environnement et la santé doivent être réduites ou réorientées (12.c).

OBJECTIF 12.8

Consommation responsable

Les individus ont conscience des impacts économiques, sociaux et environnementaux de leur mode de vie. Les consommatrices et consommateurs, tout comme les services d'achat privés et publics, ont accès aux informations nécessaires pour prendre des décisions qui contribuent à la réduction de l'utilisation des ressources naturelles ainsi que des impacts sociaux et environnementaux négatifs. Les conditions-cadres favorisent de telles décisions.

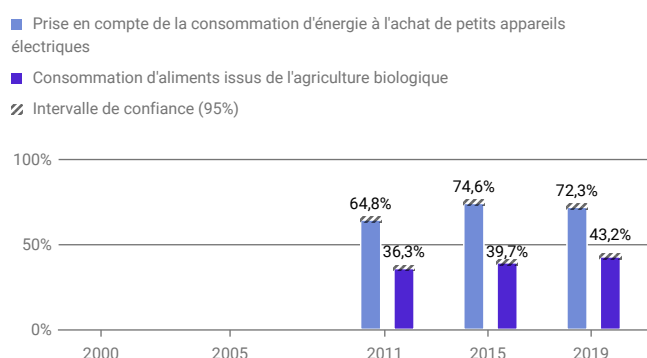
Une augmentation de la part de la population qui déclare adopter souvent ou toujours des **comportements respectueux de l'environnement** en matière d'achat d'appareils électriques ou de denrées alimentaires va en direction du développement durable.

En 2019, 72,3% de la population déclarait avoir toujours ou presque toujours tenu compte de la **consommation d'électricité des petits appareils électriques ou d'éclairage lors de leur achat**. Cette part est proche de celle obtenue en 2015. Un changement significatif avait par contre été observé entre 2011 et 2015, cette part étant alors passée de 64,8% et 74,6%.

La **consommation d'aliments issus de l'agriculture biologique** continue quant à elle à croître: la part des personnes qui déclaraient acheter toujours ou souvent des produits bio n'était certes pas significativement plus élevée en 2019 (43,2%) qu'en 2015 (39,7%), mais celle des personnes qui n'en achètent jamais ou que rarement a baissé, passant de 25,9% en 2015 à 19,4% en 2019¹ (→ Chapitre 2.1.3 – objectifs 2.1 et 12.2 (b)).

Comportements environnementaux au quotidien

Part de la population qui déclare adopter toujours ou souvent des comportements respectueux de l'environnement



2019: rupture de série en raison d'un changement de méthode

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquêtes Omnibus 2011, 2015 & 2019

© OFS 2023

Une population bien au fait et consciente de l'impact de ses modes de consommation sur l'environnement et la société est susceptible d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. En 2019, 30% de la population jugeait la **diminution des stocks de matières premières** comme très dangereuse pour l'être humain et l'environnement, et 48% la considérait comme plutôt dangereuse².

Se loger de manière convenable est un droit fondamental qui a néanmoins un impact environnemental avéré en termes de consommation de surface au sol, de matériaux de construction ou encore d'énergie pour le chauffage. La **surface habitable moyenne par habitant**³ a augmenté, passant de 44 m² en 2000 à 47 m² en 2022. Cette évolution ne découle toutefois pas uniquement d'une augmentation des besoins de confort. Elle s'explique aussi par l'évolution de la structure des ménages et notamment par une diminution de la taille moyenne des ménages⁴.

La mobilité est un besoin fondamental des individus et une condition importante au bon fonctionnement de l'économie. La mobilité, selon le mode de transport, génère toutefois des nuisances sonores et émet des polluants atmosphériques dangereux pour la santé ainsi que des gaz à effet de serre. Le choix des moyens de transport est un élément déterminant du développement durable: les transports publics et la mobilité douce sont plus respectueux de l'environnement, plus favorables à la santé et généralement plus économiques que la voiture. Chaque personne résidant en Suisse a parcouru en moyenne 30 **kilomètres par jour**

sur le territoire national en 2021⁵, année encore marquée par les mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19. En 2021, plus de deux tiers (69%) de la distance journalière à l'intérieur du pays ont été parcourus en voiture et un cinquième (20%) avec les transports publics. Les déplacements à pied et à vélo ne représentent que 9% des distances parcourues, mais 47% du temps de trajet journalier.

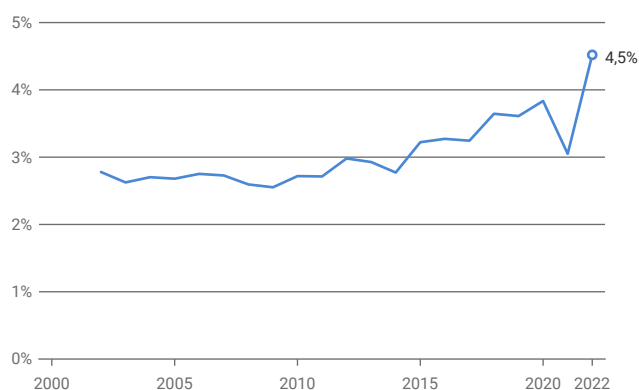
OBJECTIF 12.c

Incitations financières liées aux énergies fossiles

Les impacts environnementaux négatifs des incitations financières encourageant l'emploi d'agents énergétiques fossiles sont mis en évidence, et des efforts sont consentis dans le but d'éviter de telles incitations.

Allégements fiscaux sur les huiles minérales

Part des remboursements dans les recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales



Etat des données: 19.12.2023

Source: Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) © OFS 2023

Les incitations financières, comme les subventions par exemple, peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement. Les **allégements fiscaux sur les huiles minérales** qui sont remboursées à certaines entreprises en raison de la nature de leurs activités en font partie. Les exploitants d'un domaine agricole, les exploitants forestiers, les pêcheurs professionnels, les entreprises d'extractions de pierre de taille naturelle, les exploitants de dameuses de pistes ainsi que les entreprises de transport public concessionnaires font partie des bénéficiaires de ces allégements. La part des remboursements dans les recettes nettes de l'impôt sur les huiles minérales a passé de 2,8% à 4,5% entre 2002 et 2022.

Les **recettes nettes tirées de l'impôt sur les huiles minérales** ont diminué, passant de 4,8 à 4,4 milliards de francs entre 2002 et 2022⁶. L'utilisation de véhicules plus performants, l'absence de compensation en lien avec l'encouragement de carburants renouvelables et le recul du tourisme à la pompe sont en partie à l'origine de cette diminution. Au contraire, les remboursements

pour les exonérations d'impôts sont stables voire plutôt en augmentation (nouvelle exonération de l'impôt pour les dameuses de pistes, p. ex.).

La **quantité d'huiles minérales imposée et remboursée** aux entreprises bénéficiaires d'allégements fiscaux s'élevait à 330 771 millions de litres en 2022⁷, pour un montant remboursé de 197,4 millions de francs. Ce volume était partagé pour 36% par les exploitants d'un domaine agricole, les exploitants forestiers, les pêcheurs professionnels et les entreprises d'extractions de pierre de taille naturelle, et pour 57% par les entreprises de transport public concessionnaires. Les 7% restants concernaient entre autres l'utilisation de carburant par les dameuses de pistes.

Les allégements fiscaux ne peuvent toutefois pas être interprétés d'une manière univoque dans une optique de développement durable. Ainsi, les allégements fiscaux accordés aux engins de damage des pistes de ski peuvent être considérés comme une mesure de soutien aux activités touristiques des régions périphériques, quand bien même l'usage de ces engins a un impact environnemental.

L'impôt sur les huiles minérales ne s'applique pas uniquement aux carburants à usage terrestre, mais aussi au carburant d'aviation. Une partie du revenu de cet impôt sur le carburant d'aviation est alloué à des mesures de réduction des impacts sur l'environnement de l'aviation civile⁸. Toutefois, sur la base d'accords internationaux et de l'ordonnance sur l'imposition des huiles minérales (Oïmpmin), les carburants utilisés pour le **ravitaillement d'avions dans les vols internationaux** peuvent bénéficier d'une **exonération de l'impôt**⁹. En 2022, 1,7 milliards de litres de carburants pour avions ont été ainsi exonérés d'impôt sur les huiles minérales (exonération à la livraison)¹⁰. Cela correspondait à 94,7% de la livraison totale de carburants pour avions.

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

12.8	Comportements environnementaux au quotidien		
12.c	Allégements fiscaux sur les huiles minérales		

2.1.2 Assurer la prospérité et le bien-être en préservant les ressources naturelles

Au sens du développement durable, le système économique doit satisfaire concrètement et efficacement les besoins de l'individu et de la société, en préservant les ressources naturelles. Pour ce faire, l'économie dispose de conditions-cadres assurant la prospérité et favorisant l'innovation (8.2). Elle doit encourager des processus de production et de consommation efficaces, permettant aux entreprises et aux individus de tirer les bienfaits d'une utilisation durable des ressources naturelles (8.4, 12.2 (a)), et prévenant des effets néfastes de déchets ou de substances pour la santé humaine et l'environnement (12.4).

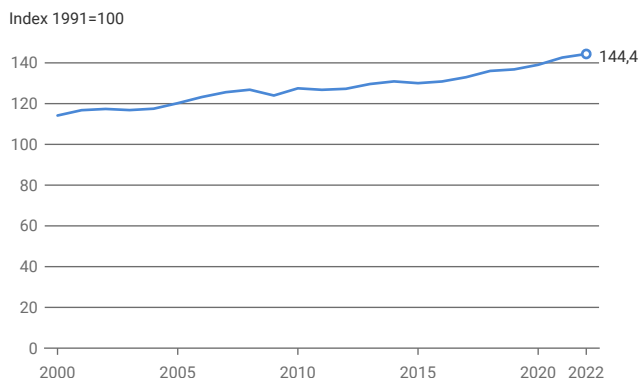
OBJECTIF 8.2

Conditions favorables à une économie durable

Le cadre économique général favorisant la concurrence et l'innovation est préservé et renforcé, tout comme la productivité contribuant à une économie durable.

Productivité du travail

Évolution de la productivité horaire du travail. Aux prix de l'année précédente



2021 et 2022: provisoire

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Comptabilité nationale (CN)

© OFS 2023

La **productivité du travail** exprime le rapport entre la valeur ajoutée brute et les heures effectives de travail. Elle mesure l'efficacité avec laquelle les forces de travail sont utilisées dans le processus de production. Si un pays augmente sa productivité du travail dans des proportions supérieures à la moyenne, il augmente également sa compétitivité, ce qui permet, en règle générale, de maintenir ou de créer des emplois. La productivité nationale du travail a progressé en moyenne réelle de 1% par année pendant la période 2000 à 2022. Lorsqu'elle n'est pas accompagnée d'une croissance économique, la hausse de la productivité du travail peut engendrer un recul du volume du travail (production

dite allégée). La baisse du volume de travail se traduit par un recul de l'emploi, sauf si l'augmentation de la productivité est compensée par une réduction des horaires de travail.

Dans un contexte marqué par une globalisation croissante, la Suisse doit renforcer sa compétitivité si elle veut assurer sa prospérité à long terme. Cela ne peut se faire que dans un environnement propice à l'innovation, avec notamment un système de formation intégré dans un réseau international, un financement suffisant de la recherche et un capital humain hautement développé. En 2023, la Suisse se classait au premier rang de l'**indice de synthèse de l'innovation**, devant les pays membres de l'UE et les autres pays considérés¹¹. L'indice recense des informations sur les activités d'innovation des entreprises, sur les conditions nécessaires à l'innovation et sur ses effets économiques. Au sein de l'UE, le Danemark affiche l'indice le plus élevé, devant la Suède, la Finlande et les Pays-Bas.

La réglementation des marchés de produits, comme la réglementation du marché de l'électricité, le droit alimentaire ou la réglementation de l'autorisation des produits, fait partie des conditions générales qui déterminent le fonctionnement de l'économie. L'**indice de réglementation des marchés de produits**¹² se compose d'un jeu d'indicateurs qui mesurent si les réglementations applicables stimulent ou inhibent la concurrence sur ces marchés. Plus l'indice d'un pays est bas, moins nombreuses y sont les réglementations des marchés des produits. Après avoir enregistré une baisse par rapport à ses niveaux de 1998 et de 2003, l'indice de réglementation des marchés de produits est resté pratiquement constant depuis 2008, sa valeur s'établissant à 1,53 point en 2018. Comparée à l'UE et à l'OCDE, la Suisse connaît un degré élevé de réglementation des marchés de produits, par exemple dans les secteurs télécommunication, transports et énergie, qui dépendent d'infrastructures de réseaux couvrant tout le territoire ou qui sont, pour des raisons historiques, en main des cantons, des communes ou de la Confédération.

Du point de vue économique, une charge fiscale basse contribue à l'attractivité de la place économique. La qualité des sites d'implantation dépend toutefois d'un grand nombre de facteurs, dont le cadre juridique, la paix sociale et les qualifications de la main d'œuvre potentielle. La **quote-part fiscale**¹³ représente la somme de tous les impôts et émoluments perçus par la Confédération, les cantons et les communes, et de toutes les cotisations prélevées par les assurances sociales publiques, par rapport au produit intérieur brut à prix courants. Elle donne ainsi la mesure de la charge induite par les prélèvements fiscaux. La quote-part fiscale a augmenté au cours des années 1990 pour ensuite osciller aux alentours de 26% entre 2001 et 2014. Elle tend à augmenter depuis. Elle s'élevait toutefois à 27,0% du produit intérieur brut (PIB) en 2022, en diminution de 1,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Au niveau international, la quote-part fiscale de la Suisse* est faible: seuls l'Irlande et les États-Unis affichaient en 2020 une quote-part fiscale plus faible parmi les pays de l'OCDE placés au même niveau de développement.

* Dans les comparaisons internationales, il ne faut pas oublier qu'en Suisse les contributions dans le domaine de la prévoyance professionnelle (contributions aux caisses de pension) et les primes de l'assurance-maladie obligatoire ne sont pas prises en compte. Dans de nombreux États, ces charges sont financées par l'intermédiaire du système fiscal.

La **création de nouvelles entreprises**¹⁴ permet d'illustrer le dynamisme d'une économie nationale. En Suisse, en 2021, 43 037 entreprises ont été créées «ex nihilo» (sans les entreprises issues d'une fusion, d'une reprise, d'une scission ou d'une restructuration d'entreprises préexistantes). Elles ont permis de générer 59 559 emplois. Comme dans les années précédentes, la grande majorité des nouvelles entreprises (87,0%) et des emplois (84,9%) a été créée dans le secteur tertiaire.

OBJECTIF 8.4

Processus de production efficaces et circularité

Les entreprises utilisent les ressources de manière efficace et parcimonieuse, elles recourent à des approches circulaires pour aménager au mieux leurs processus d'achat et de production, leurs produits et leurs modèles d'affaires.

Dans une optique de développement durable, les conditions générales de l'économie devraient inciter les entreprises et les individus à utiliser les ressources de manière efficace. Les **prélèvements fiscaux liés à l'environnement**¹⁵ sont les impôts, redevances et autres taxes qui renchérissent les biens, les services et les activités ayant un impact négatif avéré sur l'environnement de manière à en réduire l'usage. En 2022, les recettes des prélèvements fiscaux liés à l'environnement se montaient à 16,2 milliards de francs. Elles provenaient à 62% d'impôts, à 30% de redevances, à 7% de formes mixtes et à moins de 1% de solutions volontaires. Les prélèvements fiscaux liés à l'environnement au sens strict, qui visent explicitement la protection de l'environnement et des ressources naturelles, se montaient à 2,6 milliards de francs, soit 16% du total des recettes. Il s'agit de certains impôts comme la taxe pour l'assainissement des sites contaminés ou la taxe sur le CO₂, mais aussi de redevances, comme celles sur les eaux usées ou les déchets, de formes mixtes (c'est-à-dire qui ne peuvent pas être clairement classées comme impôts ou redevances, ou qui sont prescrites par l'État, mais collectées par une organisation privée), comme les surtaxes d'atterrissage liées au bruit et aux émissions, et de solutions volontaires privées telles que la taxe anticipée de recyclage des bouteilles en PET.

La consommation et la production durables visent à «faire plus et mieux avec moins», accroissant les gains socioéconomiques nets tirés des activités économiques en réduisant l'utilisation des ressources, la dégradation et la pollution tout au long du cycle de vie.

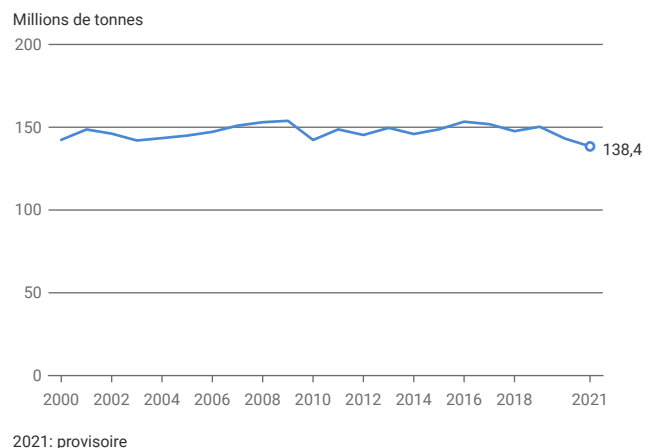
Les matières premières prélevées dans l'environnement sont transformées puis utilisées par la société, parfois immobilisées pendant des années sous la forme de bâtiments ou d'infrastructures, parfois recyclées, avant d'être, tôt ou tard, rejetées dans l'environnement sous forme d'émissions ou stockées dans des décharges. Dans une économie circulaire, les matières doivent être maintenues en circulation le plus longtemps possible afin de diminuer la consommation de matières premières, les déchets et les émissions. Depuis 2000, le **taux de circularité matérielle**¹⁶ a augmenté constamment pour se situer à 14%

environ en 2021. L'utilisation circulaire de matières était alors dominée à hauteur de 70% par les minéraux, la biomasse en représentant 17%, les métaux 11% et les agents énergétiques fossiles 2%.

Si tous les déchets pouvaient être valorisés, ils ne couvriraient qu'un cinquième de nos besoins actuels de matières. En d'autres termes, les flux de matières secondaires (issues du recyclage) ne peuvent que partiellement remplacer les flux de matières premières. Ainsi, tant que la demande en matières pour produire des biens, des bâtiments et des infrastructures excèdera la quantité de matières qui peut être fournie par les processus de recyclage, il sera nécessaire d'extraire des ressources naturelles. Une augmentation du taux de circularité peut cependant être atteinte d'autres manières qu'en augmentant les taux de récupération. La consommation absolue de matières peut potentiellement aussi être diminuée, par exemple en remplaçant les énergies fossiles par des énergies renouvelables (soleil, eau, vent) ou en prolongeant la durée de vie des produits.

Empreinte matérielle

Consommation intérieure de matières premières (RMC)



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2023

Le développement durable ne s'arrête pas aux frontières. Dans un monde globalisé, nos modes de production et de consommation et les décisions prises en Suisse ont des impacts sur les autres pays. Ces impacts sont communément appelés effets de débordement ou «spill-over effects».

L'**empreinte matérielle**, également appelée consommation intérieure de matières premières (Raw Material Consumption, RMC) considère, en plus des matières premières extraites en Suisse, la masse de l'ensemble des matières premières utilisées à l'étranger durant les processus de production et de transports des biens et services consommés en Suisse. Le RMC de la Suisse se montait à 138,4 millions de tonnes en 2021 (estimation). Il a diminué de 4,0 millions de tonnes depuis 2000.

En 2021 toujours, les minéraux (sable et gravier, notamment pour la construction) composaient 51% de l'empreinte matérielle. Les parts des catégories de matières restantes se montaient à 14% pour la biomasse, 15% pour les métaux et 20% pour les

agents énergétiques fossiles. En moyenne des vingt dernières années, les matières premières extraites et utilisées en Suisse ont couvert 41% de l'empreinte matérielle⁷.

L'**intensité matérielle**¹⁸ correspond au rapport entre la consommation intérieure de matières premières et le produit intérieur brut (PIB). Elle montre donc la quantité de matières premières consommée, en Suisse et à l'étranger, par franc produit par l'économie nationale. Il convient, dans une perspective de développement durable, de garantir la prospérité et le bien-être tout en réduisant la consommation de matières. En 2021, l'intensité matérielle atteignait presque 200 grammes par franc produit et présentait une diminution de 26% par rapport à 2000. Durant cette période, le PIB réel a crû de 44% alors que la consommation intérieure de matières premières, l'empreinte matérielle, a diminué de 1,2%. Un découplage absolu a donc eu lieu.

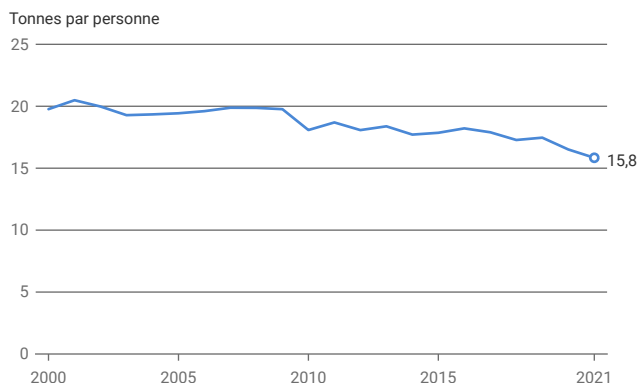
OBJECTIF 12.2 (a)

Consommation de ressources naturelles

Les ressources naturelles en Suisse et à l'étranger ne sont pas surexploitées. Les conséquences de la consommation et de la production sur l'environnement diminuent nettement. L'empreinte écologique matérielle par personne recule clairement et devient compatible avec le but de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris.

Empreinte matérielle par personne

Consommation intérieure de matière première (RMC) par personne¹



¹ Population résidente permanente à la fin de l'année
2021: provisoire

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Comptabilité environnementale, ESPOP, STATPOP

© OFS 2023

Plus on produit de biens et écoule de matières, plus la pression sur les ressources naturelles est importante.

L'**empreinte matérielle (RMC) par personne** mesure la consommation intérieure moyenne par habitant en matières premières. Elle a baissé d'environ 3,9 tonnes (-17,3%) entre 2000 et 2021 et s'élevait à 15,8 tonnes par personne en 2021. Si l'empreinte matérielle par personne a diminué, c'est que la population

a augmenté depuis l'an 2000, alors que l'empreinte matérielle en termes absolus a diminué de 1,2% pendant la période considérée. On observe donc un découplage absolu entre la consommation intérieure de matières premières et la croissance de la population.

L'**empreinte gaz à effet de serre**¹⁹ présente la quantité de gaz à effet de serre émis en Suisse et à l'étranger pour satisfaire la demande finale de biens et de services en Suisse. En 2021, l'empreinte gaz à effet de serre de la Suisse s'élevait à environ 112 millions de tonnes d'équivalent CO₂, dont 67% ont été émis à l'étranger. L'empreinte gaz à effet de serre a diminué de 9% entre 2000 et 2021.

L'**empreinte gaz à effet de serre par personne** a diminué de 25% entre 2000 et 2021, passant de 17 à près de 13 tonnes d'équivalent CO₂. Comme la population a augmenté de 21% durant la même période, il y a un découplage absolu entre l'évolution de l'empreinte gaz à effet de serre en termes absolus de la Suisse et la croissance de la population (→ Chapitre 2.1.3 – objectif 12.2 (b)).

Éviter ou diminuer la production de déchets permet de limiter la consommation de ressources et de minimiser les charges sur l'environnement au moment de leur traitement. En 2021, quelque 6,1 millions de tonnes de **déchets urbains**, y compris les déchets collectés séparément, ont été produits en Suisse. La masse a augmenté de 30% depuis 2000 alors que la population a crû de 21% durant la même période. Les quantités de déchets urbains ont donc augmenté de manière plus que proportionnelle. Il a été produit 698 kg de déchets urbains par personne en 2021 (+6% depuis 2000).

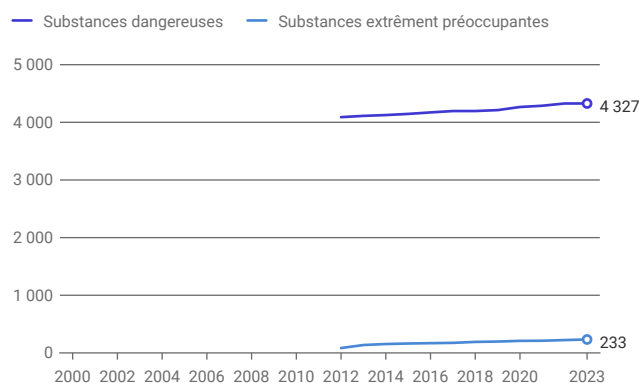
OBJECTIF 12.4

Produits chimiques

Pour les produits chimiques, il convient de veiller de manière systématique à ce qu'ils n'aient aucun effet inacceptable pour l'environnement ou la santé humaine sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Produits chimiques dangereux

Nombre de substances répertoriées dans l'ordonnance sur les produits chimiques (nombre cumulé)



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFSP

© OFS 2023

En 2023, 4327 **substances considérées comme dangereuses** et 233 **considérées comme extrêmement préoccupantes** pour l'être humain ou l'environnement étaient répertoriées au sens de l'ordonnance sur les produits chimiques. Dans l'optique du développement durable, une extension de la liste des substances dangereuses et extrêmement préoccupantes répertoriées doit être considérée comme positive. En effet, connaître ces substances est un prérequis pour pouvoir prendre des mesures de réduction des risques et protéger la santé de la population et de l'environnement contre les effets nocifs de ces substances. À plus long terme, il convient de viser une stabilisation, c'est-à-dire de développer et fabriquer des produits chimiques qui ne présentent pas de telles propriétés dangereuses.

Les activités humaines génèrent des déchets et des émissions dans l'air, dans le sol et dans les eaux. Plus les rejets sont importants, plus leurs effets sur l'environnement sont grands. Certains déchets, en raison de leur composition et de leurs propriétés biologiques ou physico-chimiques, exigent d'être éliminés selon des mesures techniques et organisationnelles particulières et sont définis en tant que **déchets spéciaux**²⁰. Environ 556 200 tonnes de déchets spéciaux d'origine chimique ont été produits en Suisse en 2021, dont 89% ont été traités dans le pays et 11% ont été exportés à des fins de traitement²¹.

Les procédés de combustion de certains établissements industriels peuvent provoquer des **émissions de benzène**²² dans l'air. Ce dernier est susceptible d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine. En 2021, les établissements soumis à notification ont rejeté environ 21,3 tonnes de benzène dans l'air. Ce volume reste largement inchangé sur les cinq dernières années, mais a diminué de plus de la moitié depuis 2007.

Les hydrofluorocarbures (HFC) sont des produits chimiques synthétiques utilisés dans de nombreux domaines, notamment pour la fabrication de fluides frigorigènes ou de mousses synthétiques. Du fait de leur haut potentiel d'effet de serre, les HFC contribuent fortement au réchauffement climatique. La **consommation d'hydrofluorocarbures** se montait à presque 1,2 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2021²³. On observe une baisse de 37% par rapport à 2010.

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

8.2	Productivité du travail	↗	↗	■
8.4	Empreinte matérielle	↘	→	■
12.2 (a)	Empreinte matérielle par personne	↘	↘	■
12.4	Produits chimiques dangereux	↗	↗	■

2.1.3 Accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger

L'agriculture devrait fournir une alimentation suffisante pour toutes et tous et générer des revenus décents, tout en soutenant le développement rural et la protection de l'environnement (2.4). En Suisse, plus d'un tiers du territoire est occupé par l'agriculture. Celle-ci est donc un élément important de l'impact de l'être humain sur son environnement. Près de la moitié des denrées alimentaires consommées en Suisse sont importées. À cela s'ajoutent des quantités importantes de fourrage, d'engrais et de moyens de production pour les produits alimentaires. Leur production et leur transport ont donc des répercussions à l'étranger (12.2 (b)). La manière dont nous choisissons de nous nourrir et de produire les aliments peut avoir un impact important sur notre santé et sur l'environnement (2.1) et influence la mise en place de systèmes alimentaires efficaces, résilients et durables, qui contribuent également à une réduction des pertes alimentaires (12.3).

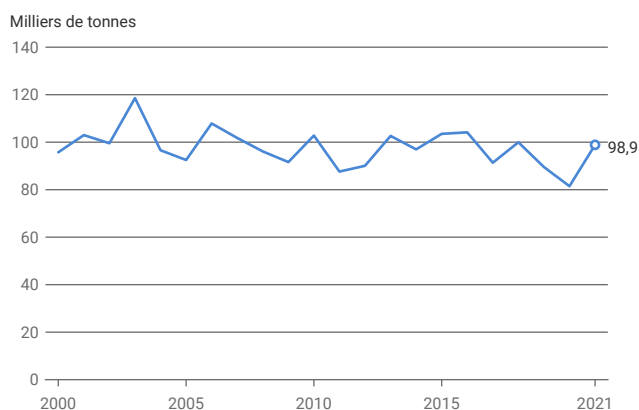
OBJECTIF 2.4

Agriculture durable

La proportion d'exploitations agricoles qui produisent de manière particulièrement respectueuse de l'environnement et des animaux en recourant à des programmes spécifiques de développement durable, que ceux-ci soient privés ou de droit public, augmente d'un tiers par rapport à 2020.

Bilan d'azote de l'agriculture

Différence entre les quantités d'azote qui entrent dans les terres agricoles et celles qui en sont retirées



Etat des données: 19.12.2023
Source: OFS – Bilan d'azote

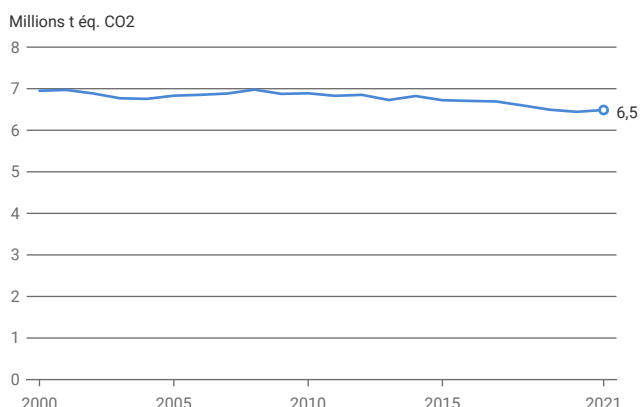
© OFS 2023

La production agricole dépend des cycles de vie de plantes et d'animaux pour lesquels l'azote et le phosphore sont d'une importance fondamentale. Ces derniers déterminent dans une large mesure le rendement réalisable des plantes. Par le biais des engrais et des

fourrages concentrés, l'homme introduit des éléments nutritifs supplémentaires dans le cycle naturel. Le **bilan d'azote de l'agriculture** montre la différence entre la quantité d'azote qui entre dans le sol sous forme d'engrais principalement et la quantité d'azote qui quitte le sol sous forme de produits agricoles. Un excédent d'azote est une source de pollution de l'air et des eaux. L'excédent d'azote annuel de l'agriculture a oscillé entre 2000 et 2021 autour de 100 000 tonnes environ, avec une tendance à la baisse.

Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture

Émissions de méthane, de dioxyde de carbone et de protoxyde d'azote en lien avec la production agricole indigène



Etat des données: 19.12.2023

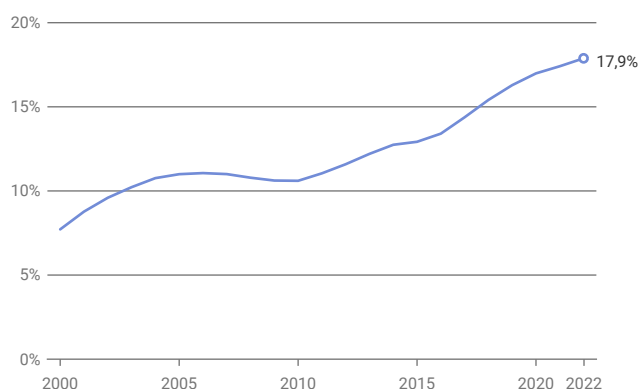
Source: OFEV

© OFS 2023

Les activités agricoles sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre générées par la détention d'animaux de rente, l'utilisation d'engrais et la consommation énergétique. Les **émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture** s'élevaient à 6,5 millions de tonnes d'équivalents CO₂ en 2021. Elles ont baissé de 7,1% depuis 2000 (→ Chapitre 2.2.1 – objectif 13.2).

Agriculture biologique

Part de la surface cultivée en agriculture biologique dans la surface agricole utile



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Relevé des structures agricoles

© OFS 2023

L'**agriculture biologique** au sens de l'ordonnance sur l'agriculture biologique est une forme de production qui respecte le plus possible la nature et l'environnement et prend en considération les cycles et processus naturels. L'agriculture biologique produit autant que possible en cycle fermé, selon des méthodes respectueuses de l'environnement, notamment sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse et sans organismes génétiquement modifiés. La **part de la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique** atteignait 17,9% en 2022. Cette part a doublé depuis 2000. En raison des données disponibles à son sujet et leur bonne qualité, l'agriculture biologique fait actuellement office de représentante des programmes de durabilité de droit public et privé existants.

Pour réduire l'impact environnemental de la production agricole, **différents modes de production agricole sont utilisés et soutenus financièrement par la Confédération**, via le système des paiements directs²⁴, dont l'agriculture biologique, qui bannit les engrais chimiques et les produits phytosanitaires de synthèse. En 2022, 180 556 hectares ont été exploités de manière biologique, ce que la Confédération a soutenu en versant 69 millions de francs. Le fait de réduire fortement l'utilisation de produits phytosanitaires dans les grandes cultures est un autre moyen de préserver l'environnement. En 2022, ce mode de production a été appliqué à 92 014 hectares de cultures de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de féverole, de lupin et de colza et soutenu par la Confédération à raison de 37 millions de francs. La production de lait et de viande basée sur les herbages est également encouragée en parallèle, l'accent étant mis sur des fourrages pauvres en aliments concentrés. Des contributions d'un montant de 111 millions de francs ont été allouées dans ce domaine pour une surface de production de 564 753 hectares (→ Chapitre 2.2.3 – objectif 15.a).

Les modes de production agricoles influencent les écosystèmes et la biodiversité. La **diversité des espèces dans les zones agricoles** renseigne sur l'état de la biodiversité sur l'ensemble des terres agricoles et fournit des indications quant à l'efficacité des surfaces de promotion de la biodiversité²⁵. La diversité des espèces est calculée séparément pour les plantes, les papillons diurnes et les oiseaux nicheurs à différentes échelles spatiales. Tendanciellement, on constate une diversité mineure (moins d'espèces) pour les plantes et les papillons dans les zones agricoles, surtout en plaine où les exploitations agricoles sont plus intensives. Inversement, les surfaces agricoles semblent offrir des ressources essentielles pour une riche diversité d'oiseaux nicheurs.

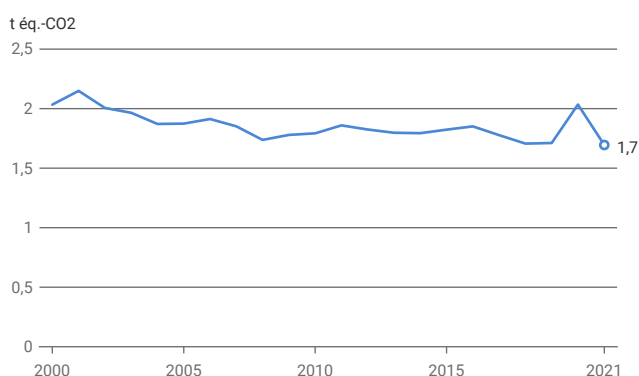
Les **produits phytosanitaires** sont utilisés pour la protection des cultures et des produits agricoles. Leur utilisation est réglementée car ils peuvent avoir des effets nocifs sur la santé et sur l'environnement²⁶. Ils peuvent s'accumuler dans le sol, dans la chaîne alimentaire ou s'infiltrer dans les eaux souterraines, perturbant ainsi l'équilibre écologique. En 2022, il a été vendu 2202 tonnes de substances actives de produits phytosanitaires, soit 57 de moins qu'en 2021. Les fongicides en représentent la plus grande part, avec 47,4%, suivis des herbicides, avec 23,5% et des insecticides, avec 22,2%.

OBJECTIF 12.2 (b)**Impact climatique de l'alimentation**

L'empreinte gaz à effet de serre de la demande finale en denrées alimentaires – calculée par personne sur la base de la comptabilité environnementale – recule d'un quart par rapport à 2020.

Empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation par personne

Émissions de gaz à effet de serre induites par la consommation de produits alimentaires en Suisse



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Comptabilité environnementale

© OFS 2023

L'empreinte gaz à effet de serre est la quantité de gaz à effet de serre émise pour satisfaire la demande finale de biens et de services en Suisse. Cela signifie que les émissions «cachées» dans les biens et services importés sont également incluses. En 2021, l'alimentation était responsable d'environ un cinquième de l'empreinte gaz à effet de serre des ménages. Presque deux tiers de cette part ont été générés à l'étranger (63%). Depuis 2000, l'empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation par personne a diminué de 12,1% et s'élevait à 1,7 tonne équivalents-CO₂ en 2021. Durant cette période, il y a eu un découplage relatif entre l'évolution de l'empreinte de gaz à effet de serre de l'alimentation en termes absolus (qui a augmenté de 1,1%) et la croissance de la population (qui a augmenté de 21%) (→ Chapitre 2.1.2 – objectif 12.2 (a) et Chapitre 2.2.1 – objectif 13.3).

En 2021, la population suisse a consommé 7,4 millions de tonnes de denrées alimentaires, soit 844 kg par personne²⁷. Cela équivaut à une consommation de 1,45 kg d'aliments d'origine végétale et 0,86 kg d'aliments d'origine animale (viande, œufs, produits laitiers) par personne par jour²⁸. En termes de protéines, celles d'origine végétale représentaient 40,9 grammes et celles d'origine animale 58,8 grammes par personne et par jour. Cette répartition n'a pas changé significativement depuis 2000 (→ Objectif 2.1 du même chapitre).

Un régime alimentaire riche en aliments d'origine animale a un impact environnemental plus élevé qu'un régime à base d'aliments d'origine végétale, notamment à cause d'une consommation plus

importante de ressources naturelles comme l'eau ou le sol et du rejet d'émissions plus importantes. En 2021, parmi les **émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture**, plus de la moitié pouvait être **imputée à la détention d'animaux**²⁹. En effet, le méthane représentait plus que la moitié des trois gaz émis (dioxyde de carbone, méthane et protoxyde d'azote). Les émissions de méthane sont causées en particulier par la digestion des ruminants.

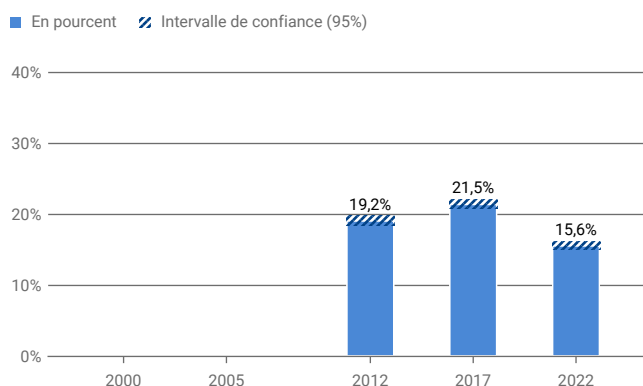
Pour la satisfaction des besoins en termes d'aliments, la Suisse dépend en partie de l'étranger. Depuis 1990, la consommation de denrées alimentaires est couverte à près de 60% (en termes d'énergie assimilable) par des produits indigènes. Le **taux brut d'auto-approvisionnement** tend à diminuer depuis 2015, il était de 52% en 2021³⁰. Quant au **taux net d'auto-approvisionnement**, qui tient compte uniquement de la part produite à l'aide de fourrages indigènes, il s'élevait à 45%. La baisse de la couverture s'explique par le fait que la population a augmenté plus rapidement que la production de denrées alimentaires. Les différences d'une année à l'autre sont imputables aux fluctuations de la production agricole dues aux conditions météorologiques. Le taux brut d'auto-approvisionnement atteignait 96% pour la production animale. Il se situait en revanche à 33% pour la production végétale.

OBJECTIF 2.1**Alimentation saine et durable**

La proportion de la population qui se nourrit sainement, de manière équilibrée et durable, conformément aux recommandations de la pyramide alimentaire suisse augmente pour atteindre un tiers.

Consommation de fruits et légumes

Part de la population qui consomme au moins 5 portions de fruits et légumes par jour (au minimum 5 jours par semaine)



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2023

Les fruits et légumes sont une composante essentielle d'une alimentation saine, qui constitue un besoin de base et qui a une influence reconnue sur la santé. En 2022, 15,6% de la population consommait au minimum **cinq portions de fruits et légumes par jour**, au moins cinq jours par semaine. Cette part s'élevait à 19,2% en 2012. Environ deux fois plus de femmes que d'hommes ont une alimentation de ce type. Le nombre de cinq portions de fruits et légumes découle des recommandations nutritionnelles de la Société Suisse de Nutrition qui conseille de manger chaque jour trois portions de légumes et deux portions de fruits. Les aliments à base de plantes ont en outre moins d'impact sur l'environnement que les aliments d'origine animale (→ Objectif 12.2 (b) du même chapitre).

Parmi les **attitudes et comportements ayant une influence sur la santé**, 68,2% de la population prêtait attention à son alimentation en 2017, la proportion était plus élevée chez les femmes avec 73,4% que chez les hommes avec 62,8%³¹. L'attention à l'alimentation augmente avec le niveau de formation: 61,3% chez les personnes ayant complété la scolarité obligatoire, 69,2% chez les personnes avec un degré secondaire II et 75% chez celles avec un degré tertiaire.

La **surcharge pondérale** correspond à un indice de masse corporelle (IMC) de 25 ou plus. Deux facteurs importants influencent le surpoids: le mouvement et les habitudes alimentaires. Le surpoids, et plus encore l'obésité, représentent des facteurs de risque pour de nombreuses maladies telles que le diabète de type 2 ou les maladies cardiovasculaires. Les enfants et les jeunes qui souffrent de surcharge pondérale risquent d'en subir les conséquences tout au long de leur existence. En 2022, 43,0% de la population de 15 ans et plus était en surpoids ou obèse. On observait une augmentation de 15,5% depuis 2002. L'obésité³² est une forme sévère de surpoids avec un IMC égal ou supérieur à 30. En 2022, 12,1% de la population de 15 ans et plus était obèse, soit une augmentation de 4,5 points de pourcentage depuis 2002. En 2022, les femmes étaient moins sujettes au surpoids et à l'obésité (33,8%) que les hommes (52,3%), avec une augmentation respectivement de 4,5 et 6,7 points de pourcentage depuis 2002³³. La différence entre hommes et femmes est nettement moins prononcée si l'on ne considère que l'obésité. En 2022, 11,0% des femmes et 13,2% des hommes étaient obèses, avec une augmentation de respectivement 3,6 et 5,3 points de pourcentage depuis 2002.

OBJECTIF 12.3

Gaspillage alimentaire

Le gaspillage évitable de denrées alimentaires par habitant diminue de moitié par rapport à 2017.

Il n'existe actuellement pas de données sur le gaspillage alimentaire qui respectent les critères de la statistique publique.

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

2.4	Bilan d'azote de l'agriculture			
	Émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture			
	Agriculture biologique			
12.2 (b)	Empreinte de gaz à effet de serre de l'alimentation par personne			
2.1	Consommation de fruits et légumes			

2.1.4 Renforcer la responsabilité des entreprises en Suisse et à l'étranger

OBJECTIF 12.6

Conduite responsable des entreprises

Les entreprises basées et/ou actives en Suisse mettent en œuvre une conduite responsable, en tenant compte notamment des conditions de travail, des droits de l'homme et de l'environnement, dans toutes leurs activités commerciales, en Suisse et au niveau international.

Il n'existe actuellement pas de données sur la conduite responsable des entreprises qui respectent les critères de la statistique publique.

2.2 Climat, énergie et biodiversité

2.2.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre et maîtriser les répercussions des changements climatiques

Les émissions de gaz à effet de serre accélèrent le changement climatique (13.2), ce qui a pour effet d'augmenter les risques susceptibles de menacer l'homme et l'environnement (13.1). Il est possible de prendre des mesures pour se protéger contre ces risques afin de favoriser l'adaptation aux changements climatiques et d'en atténuer les effets (11.b). L'humain doit prendre conscience de cette problématique, car son comportement a lui aussi un rôle à jouer dans la réponse à apporter aux changements climatiques et à leurs défis (13.3).

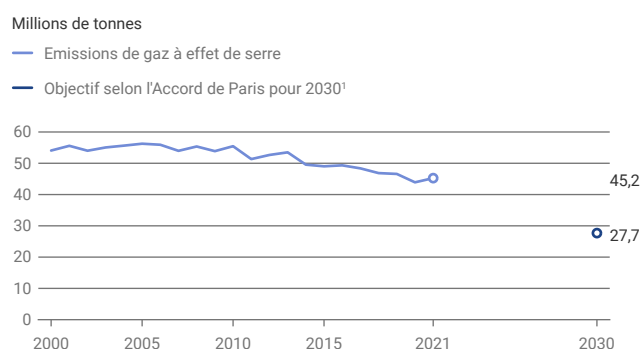
OBJECTIF 13.2

Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre baissent d'au moins 50% par rapport à 1990. D'ici à 2050 au plus tard, les émissions nettes de gaz à effet de serre sont ramenées à zéro.

Émissions de gaz à effet de serre

Équivalents CO₂ sans déduction de l'effet de puits de carbone des forêts



¹Pour l'examen de la réalisation de l'objectif, l'effet de puits de carbone imputable de la végétation et des sols ainsi que les attestations internationales seront pris en compte.

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEV – Inventaire des émissions de gaz à effet de serre

© OFS 2023

L'effet de serre est un phénomène naturel en soi, mais dont l'équilibre est dérangé par des gaz à effet de serre produits par l'homme, notamment par le biais de la combustion de carburants et de combustibles fossiles, de processus industriels et de l'agriculture. Les **émissions de gaz à effet de serre**, mesurées en millions de tonnes d'équivalent CO₂, ont passé de 55,3 millions de tonnes en 1990 à 45,2 millions de tonnes en 2021. Par rapport à la valeur cible de l'objectif 13.2 pour 2030 (-50% par rapport à 1990), cela correspond, en 2021, à une adéquation de 61,8% au chemin théorique pour atteindre l'objectif*.

Les **émissions de gaz à effet de serre** ont évolué diversement **selon les secteurs définis dans l'ordonnance sur le CO₂**. Dans le secteur du bâtiment (ménages et services), les émissions se sont élevées en 2021 à 11,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit 30,1% de moins qu'en 1990. Les émissions ont également baissé dans le secteur industriel (y c. l'incinération des ordures). En 2021, elles ont atteint 10,7 millions de tonnes, soit 21,3% de moins qu'en 1990. Dans le secteur des transports (sans le trafic aérien international), les émissions étaient, avec 13,9 millions de tonnes en 2021, en baisse de 7,0% par rapport à 1990. Le **reste des émissions** totalisaient environ 9,0 millions de tonnes en 2021, parmi lesquelles 6,5 millions de tonnes provenaient de l'agriculture, 1,4 million de tonnes étaient dues aux gaz synthétiques et 1,1 million de tonnes aux déchets. Au total, ce type d'émissions a baissé de 11,1% par rapport à 1990³⁴.

Le changement climatique affecte divers domaines de la vie. La société peut y réagir par exemple en réduisant son impact ou en s'adaptant aux nouvelles conditions. L'**imposition des énergies fossiles** est mesurée par le rapport entre les recettes des impôts sur les énergies fossiles et la consommation finale d'énergies fossiles, communément appelé le taux d'imposition implicite sur les énergies fossiles. Entre 1995 et 2022, l'imposition des énergies fossiles a augmenté de 59%, corrigée de l'inflation, atteignant 533 francs par tonne d'équivalents pétrole en 2022. Cette augmentation est due essentiellement à l'introduction en 2008 de la taxe CO₂ sur les combustibles, l'imposition des carburants étant restée relativement stable³⁵.

* Consulter la partie Qualification des indicateurs (Chapitre 1.3) pour la méthode de calcul.

OBJECTIF 13.1

Risques liés au climat

Les risques liés au climat sont atténués autant que possible, les occasions sont saisies, la population, l'environnement, les biens matériels et les bases naturelles de la vie sont protégés et la résilience de la société, de l'économie et de l'environnement face à ces risques est accrue.

Si le changement climatique a un impact sur l'environnement, il peut aussi avoir un effet préjudiciable sur la santé.

Les fortes chaleurs peuvent non seulement provoquer épuisement et insolation, mais aussi aggraver des maladies déjà présentes, telles que les affections cardiovasculaires, respiratoires et rénales, et les troubles psychiques. La **vague de chaleur** de juillet 2015 a entraîné environ 500 **décès** supplémentaires par rapport aux valeurs attendues³⁶.

On constate des tendances à long terme en ce qui concerne les **températures**: en Suisse, les dix dernières années (2013–2022) ont déjà été 2,5 °C plus chaudes que la moyenne préindustrielle de 1871 à 1900³⁷. Au Nord des Alpes, l'augmentation a été un peu plus forte qu'au Sud. Mis à part cela, les **moyennes annuelles** ne présentent pas de grandes différences spatiales dans la tendance au réchauffement³⁸.

Les changements climatiques se manifestent aussi par le **nombre de jours tropicaux**. Par jours tropicaux, on entend les journées où la température maximale est d'au moins 30 °C. Le nombre de jours de canicule a augmenté au cours des dernières décennies. Au Tessin, on comptait en moyenne un à deux jours de canicule par an dans les années 1960, alors qu'il y en a entre quinze et vingt aujourd'hui³⁹.

Les périodes de sécheresse sont un autre événement extrême récurrent: le **nombre maximal de jours secs consécutifs** indique la plus longue phase de jours où moins de 1 mm de précipitations a été mesuré chaque jour. À Berne/Zollikofen, la phase la plus courte de jours secs consécutifs durant la période de mesure 1864–2022 a été enregistrée en 1877 et 1968, avec 12 jours. Les années 1893, 1963 et 2016 détiennent le record de 45 jours⁴⁰.

La fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes révèle aussi l'importance de la biodiversité pour l'adaptation aux changements climatiques. Les communautés riches en espèces sont plus résistantes aux événements extrêmes que les communautés pauvres en espèces. Des essences d'arbres adaptées à la station et une grande diversité de structures et d'espèces augmentent la résistance de la forêt⁴¹. La **diversité structurelle de la forêt** a augmenté pendant la période considérée⁴². Près de 44% des peuplements de la forêt suisse présentent une diversité structurelle élevée, alors que celle-ci est faible pour 13% d'entre eux. La diversité est particulièrement riche dans les peuplements des Préalpes, suivie de celle des peuplements des Alpes. C'est dans les peuplements au sud des Alpes qu'elle est la plus faible⁴³.

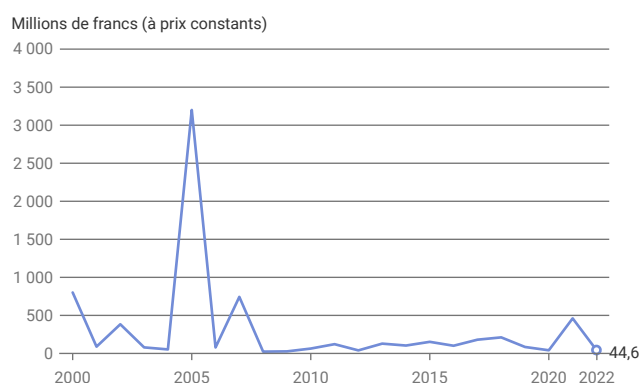
OBJECTIF 11.b

Protection contre les dangers naturels

Dans les milieux bâtis, le nombre d'événements créant des dommages recule et leurs conséquences diminuent par rapport à la période 2005–2015.

Dommages causés par des événements naturels

Crues, laves torrentielles, glissements de terrain, chutes de pierres et éboulements



Y c. les éboulements et les chutes de pierres depuis 2002

Etat des données: 19.12.2023

Source: Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage

© OFS 2023

Les événements naturels tels que les crues, les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements peuvent causer d'importants dommages aux biens, aux personnes et à l'environnement et affecter la sécurité des établissements humains. L'ampleur des dégâts causés par des phénomènes naturels dépend de l'utilisation de l'espace bâti ainsi que de l'intensité et de l'étendue géographique des phénomènes naturels. En 2022, les **dommages causés par les événements naturels** s'élevaient à 44,6 millions de francs. La somme cumulée des dommages depuis 2000 atteint 7,2 milliards de francs. Durant cette période, les crues et les laves torrentielles ont causé pour 6,7 milliards de francs de dégâts, contre environ un demi-milliard pour les glissements de terrain, les chutes de pierres et les éboulements (chiffres corrigés de l'inflation)⁴⁴.

On observe un **nombre de crues** supérieur à la moyenne au cours des trente dernières années. Ainsi, les trois plus grosses crues depuis 1930 ont eu lieu entre 1999 et 2019. En revanche, il y en a eu très peu entre 1960 et 1975⁴⁵.

Les **événements naturels** provoquent également des **décès**. En 2022, personne n'est décédé à la suite d'un événement naturel, pour un total de 95 personnes depuis 2000. L'indicateur ne considère que les décès dans lesquels les personnes concernées ne se sont pas exposées consciemment ou intentionnellement à un danger manifeste.

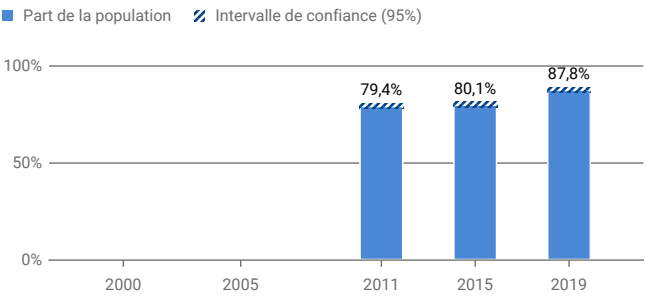
Différentes mesures peuvent être prises pour limiter les dommages : en 2022, la collectivité a investi environ 601 millions de francs dans la **protection contre les dangers naturels** : 289 millions de francs ont été consacrés à la protection contre les inondations, 217 millions à l'entretien des forêts de protection et 95 millions à des moyens de protection contre les laves torrentielles, les glissements de terrain, les chutes de pierres, les éboulements et les avalanches⁴⁶.

OBJECTIF 13.3

Capacité à répondre au changement climatique
La population, les autorités, les entreprises, les décideuses et décideurs, ainsi que les consommatrices et consommateurs disposent d'informations adéquates et des compétences opérationnelles requises pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques.

Appréciation des dangers liés aux changements climatiques

Part de la population qui perçoit le réchauffement global dû aux changements climatiques comme très dangereux ou plutôt dangereux



2019: rupture de série en raison d'un changement de méthode
Etat des données: 19.12.2023
Source: OFS – Enquêtes Omnibus 2011, 2015 & 2019 © OFS 2023

Par leur consommation, les pays industrialisés contribuent aux changements climatiques. Une population bien informée et consciente de l'impact de ses actions est susceptible d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. La **part de la population jugeant les changements climatiques étant très dangereux ou plutôt dangereux** pour l'être humain et l'environnement s'élevait à 87,8% en 2019, en augmentation par rapport à 2015 (80,1%).

Cette part ne diffère pas de manière significative selon les **niveaux de formation**. Si par contre on ne considère que la part de la population qui estime que les changements climatiques sont très dangereux, elle est plus élevée chez les personnes au bénéfice d'une formation tertiaire que chez les personnes ayant suivi une formation de l'école obligatoire ou secondaire⁴⁷.

La prise de conscience des risques environnementaux se reflète dans les **comportements environnementaux au quotidien**, p. ex. les achats de produits alimentaires ou d'appareils électriques (→ Chapitre 2.1.1 – objectif 12.8).

L'impact environnemental effectif du comportement de consommation se traduit notamment par l'**empreinte gaz à effet de serre de l'alimentation** (→ Chapitre 2.1.3 – objectif 12.2 (b)).

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

13.2	Émissions de gaz à effet de serre	↘	↘	■
13.1	Indicateur en développement			
11.b	Dommages causés par des événements naturels	↘		■
13.3	Appréciation des dangers liés aux changements climatiques	↗		■

2.2.2 Diminuer la consommation d'énergie, utiliser l'énergie plus efficacement et développer les énergies renouvelables

Un approvisionnement suffisant en énergie est indispensable aux activités économiques et à la couverture des besoins individuels (7.1). Cependant, les besoins en énergie font partie des principaux défis de durabilité au niveau mondial et nécessitent une reconversion de la production et de l'utilisation de l'énergie vers des formes renouvelables, locales et à faibles émissions (7.2). Cette transition va de pair avec une diminution de la consommation globale d'énergie et une baisse de l'intensité énergétique (7.3).

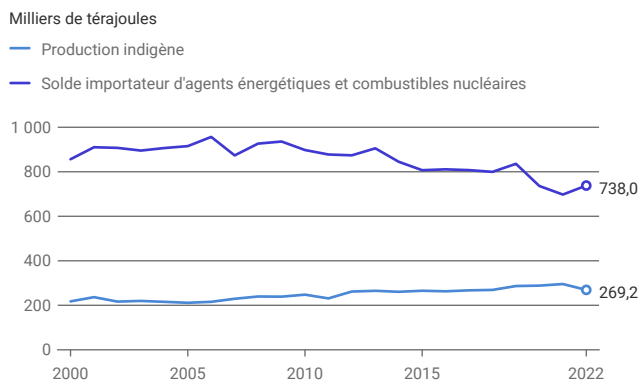
OBJECTIF 7.1

Approvisionnement énergétique

Un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement est garanti, tout comme la résilience des infrastructures nécessaires à cet effet.

Dépendance énergétique

Production indigène d'énergie à partir d'agents énergétiques primaires et importations (solde importateur d'agents énergétiques et combustibles nucléaires)



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEN – Statistique globale de l'énergie

© OFS 2023

La **dépendance énergétique** montre le rapport entre la quantité d'énergie brute importée (solde importateur d'agents énergétiques et combustibles nucléaires) et la quantité d'énergie produite en Suisse. Elle traduit donc la dépendance de la Suisse vis-à-vis des importations d'agents énergétiques. La dépendance énergétique rend l'économie indigène vulnérable, tout particulièrement en cas de crise internationale. En 2022, la Suisse dépendait à 73,3% de l'étranger pour son approvisionnement en énergie.

La dépendance énergétique envers l'étranger dépend du **type et de la provenance des agents énergétiques importés** ainsi que de la sécurité et de la diversité de ces approvisionnements et des canaux d'acheminements. En 2022, la dépendance énergétique

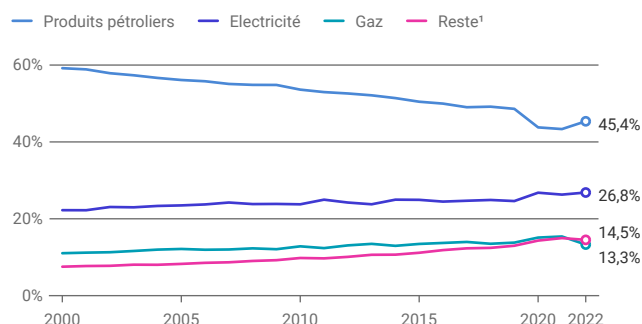
de la Suisse était due à 63% aux énergies fossiles (pétrole brut, produits pétroliers et gaz) et à 34% aux combustibles nucléaires⁴⁸. Les importations de courant et de biocarburants constituaient les 3% restants. La Suisse produit habituellement plus d'électricité qu'elle n'en consomme (solde exportateur annuel positif). Elle importe toutefois généralement de l'électricité durant la période hivernale.

La Suisse a importé 8,9 millions de tonnes de produits pétroliers en 2022, dont 3 millions de tonnes de pétrole brut. Celui-ci provenait majoritairement du Nigéria (33,8%), des États-Unis (32,4%) et du Kazakhstan (14,2%). Les autres produits pétroliers (les produits finis) provenaient presque intégralement de raffineries situées en Allemagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas, et en Belgique⁴⁹.

La Suisse dispose de plusieurs **modes de transport pour l'importation** des produits pétroliers. En 2022, 42,1% de ceux-ci étaient transportés par pipeline, 32,4% par le rail, 18,9% par bateaux sur le Rhin et 6,6% par la route⁵⁰. Le pétrole brut est exclusivement importé par pipeline, tout comme le gaz.

Consommation finale d'énergie par agent énergétique

Parts en pourcent



¹ Charbon, énergie du bois, chaleur à distance, déchets industriels et autres énergies renouvelables

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEN – Statistique globale de l'énergie

© OFS 2023

La **diversification des sources d'énergie** entre plusieurs agents permet d'assurer l'approvisionnement énergétique, la dépendance à chacune s'en trouvant réduite. En 2022, les produits pétroliers constituaient 45,4% de la consommation d'énergie finale, contre 26,8% pour l'électricité et 13,3% pour le gaz.

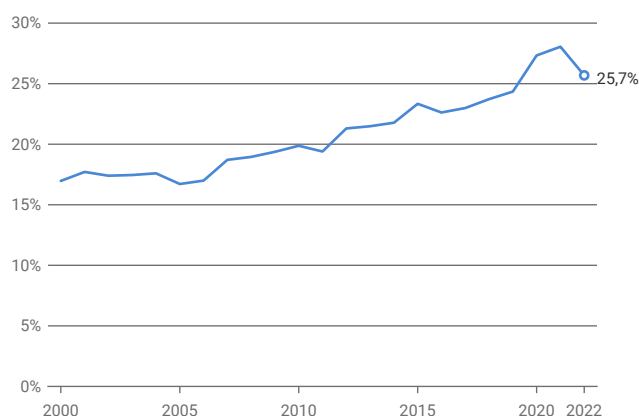
OBJECTIF 7.2

Énergies renouvelables

Dans la consommation énergétique globale, la proportion d'énergies renouvelables présentant un bon rapport coût-efficacité ne cesse d'augmenter. Il convient de viser à développer l'hydroélectricité de manière à ce que la production indigène en 2035 atteigne au moins 37 400 gigawattheures. Pour l'électricité issue d'autres énergies renouvelables, le développement visé doit permettre d'atteindre une production indigène d'au moins 17 000 gigawattheures en 2035.

Énergies renouvelables

Par rapport à la consommation finale d'énergie



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEN – Statistique suisse des énergies renouvelables

© OFS 2023

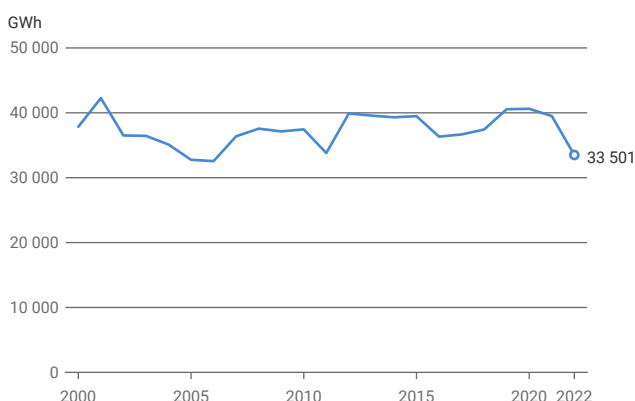
La combustion de carburants et de combustibles fossiles produit des polluants et des gaz à effet de serre. Les énergies renouvelables sont produites de manière continue ou cyclique par la nature et sont disponibles tant que leur rythme de renouvellement est supérieur ou égal à celui de leur consommation. Leur utilisation produit moins d'émissions et de déchets que les agents énergétiques fossiles ou l'énergie nucléaire. La production d'électricité à partir d'énergie renouvelable peut toutefois avoir aussi un impact sur l'environnement (atteintes au paysage et aux sites construits p. ex.).

La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, en hausse depuis 1990, s'élevait à 25,7% en 2022. Les énergies renouvelables comprennent les agents énergétiques suivants: énergie hydraulique, bois, énergie éolienne, énergie solaire, biocarburants, biogaz, chaleur ambiante ainsi que la part d'origine renouvelable des déchets et des eaux usées.

En 2022, les **centrales hydrauliques** ont produit 33 501 gigawattheures (GWh) d'électricité. Après déduction de la consommation des pompes des bassins d'accumulation, cela représente 48,2% de la production nette totale d'électricité. La baisse

Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Production d'électricité à partir des centrales hydrauliques



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEN – Statistique suisse de l'électricité

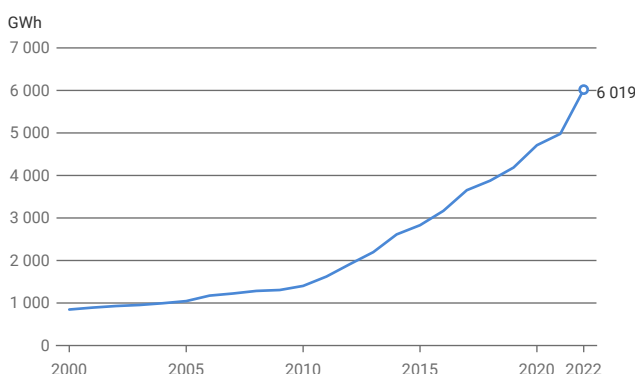
© OFS 2023

observée de la production d'électricité à partir des centrales hydrauliques en 2022 par rapport à 2021 s'explique notamment par des conditions hydrologiques défavorables.

Alors que la statistique suisse de l'électricité montre la production effective d'électricité, la Stratégie énergétique 2050 et la loi sur l'énergie tablent, en ce qui concerne le développement de la production électrique hydraulique, sur une production moyenne attendue basée sur la Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse (SAHE)⁵¹. Cette méthode est choisie parce qu'elle permet de lisser les fluctuations annuelles dues aux conditions atmosphériques ou au marché. La **production moyenne attendue** d'électricité était générée à 48,4% par des centrales au fil de l'eau et à 47,4 % par des centrales à accumulation. Les 4,2% restants étaient produits par des centrales à pompage-turbinage (état au 31.12.2022)⁵².

Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables

Production d'électricité à partir des nouvelles énergies renouvelables



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEN – Statistique suisse des énergies renouvelables

© OFS 2023

En 2022, 6019 GWh d'**électricité** ont été produits à partir d'**énergies renouvelables** (sans l'énergie hydraulique). Cela correspond à 10,4% de l'ensemble de la production nette d'électricité. Par rapport à la valeur cible de l'objectif 7.2 de 17 000 GWh pour 2035, cela correspond, en 2022, à une adéquation de 50,9% au chemin théorique pour atteindre l'objectif*.

L'électricité issue des énergies renouvelables (sans l'énergie hydraulique) provient principalement de l'**énergie solaire**, de la **part renouvelable des déchets** et de la **biomasse**. Ces trois agents énergétiques fournissaient en 2022 95% de l'électricité issue des énergies renouvelables, énergie hydraulique mise à part⁵³. Les 5% restants provenaient soit du **biogaz** produit dans les stations d'épuration des eaux, soit des **éoliennes**. On observe depuis 2000 une augmentation pour tous les agents énergétiques. En termes relatifs, la croissance est la plus forte pour l'énergie solaire, suivie de la biomasse et de l'énergie éolienne.

Les énergies renouvelables ne sont pas uniquement utilisées pour produire de l'électricité. En 2022, la **chaleur** produite à partir de sources d'énergies renouvelables s'élevait à 79 549 térajoules⁵⁴. Cela correspond à 26,8% de la production totale de chaleur.

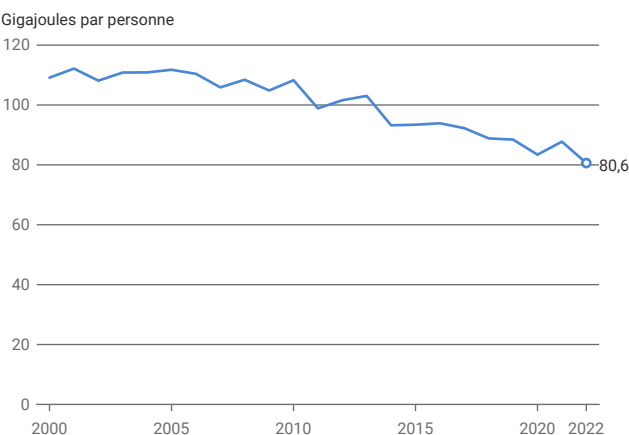
OBJECTIF 7.3

Consommation d'énergie

Par rapport à l'année 2000, la Suisse vise à réduire de 43 % la consommation moyenne d'énergie par personne et par année d'ici à 2035, et à diminuer de 13 % la consommation moyenne d'électricité.

Consommation finale d'énergie par personne

Sans le trafic aérien international



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEN – GEST; OFS – Statistique de l'aviation civile, STATPOP, ESPOP © OFS 2023

* Consulter la partie Qualification des indicateurs (Chapitre 1.3) pour la méthode de calcul.

La consommation d'énergie contribue à l'utilisation des ressources naturelles et, partant, à la charge environnementale. Une baisse de la consommation d'énergie va donc dans le sens du développement durable. La **consommation d'énergie finale par personne** a reculé depuis 2000. En 2022, la consommation d'énergie de la population suisse était de 80,6 gigajoules par personne (sans le trafic aérien international⁵⁵). La diminution vient du fait que, de 2000 à 2022, la population a augmenté de 22% alors que la consommation d'énergie finale a diminué de 9,8% (découplage absolu). Par rapport à la valeur cible de l'objectif 7.3 qui vise une diminution de 43% par personne et par année d'ici à 2035, cela correspond, en 2022, à une adéquation de 96,7% au chemin théorique pour atteindre l'objectif*.

En chiffres **absolus**, la **consommation finale d'énergie de la Suisse** était en 2022 de 765 070 térajoules, selon la statistique globale de l'énergie⁵⁵ (y compris le trafic aérien international). La consommation de carburant pour le trafic aérien international s'élevait à 57 499 térajoules en 2022, soit 7,5% de la consommation finale⁵⁶. Toujours en 2022, les transports représentaient le principal **secteur de consommation d'énergie** (36%), devant les ménages** (28%), l'industrie (19%) et les services (16%)⁵⁷. L'évolution de la consommation est conditionnée par des facteurs de croissance tels que l'essor démographique ou le développement économique, ainsi que par des facteurs de baisse comme les progrès technologiques et les mesures politiques. La consommation finale d'énergie ne tient pas compte des pertes de transformation et de distribution, au contraire de la **consommation brute d'énergie**. Cette dernière se montait à 1 025 380 térajoules en 2022⁵⁸.

L'**intensité énergétique**⁵⁹ de l'économie suisse, exprimée par le rapport entre la consommation d'énergie finale et la production économique, a diminué de 38% depuis 2000: le rapport était alors de 1,7 mégajoule pour un franc de PIB, contre 1,0 mégajoule en 2022 (découplage absolu).

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

7.1	Dépendance énergétique	↘	↘	■
	Consommation finale d'énergie par agent énergétique	↘	↘	■
7.2	Énergies renouvelables	↗	↗	■
	Production d'électricité à partir d'énergies renouvelables	↗	→	■
7.3	Consommation finale d'énergie par personne	↘	↘	■

* Délimitation des perspectives énergétiques.

** Sans la consommation due au transport.

2.2.3 Conserver, utiliser de manière durable, favoriser et restaurer la diversité biologique

Une biodiversité riche (15.5) est une condition préalable au maintien des services écosystémiques (15.8). La mise en place de zones protégées (15.1) ainsi que des incitations financières (15.a) peuvent contribuer à la préservation de la diversité des espèces et des milieux naturels. Une gestion adaptée du sol et des cours d'eau permet d'assurer leurs rôles essentiels, notamment pour l'alimentation humaine, les habitats naturels ou la production d'énergie (15.3, 6.6).

OBJECTIF 15.5

Préservation des espèces indigènes

L'état de préservation des espèces indigènes s'améliore, en particulier celui des populations des espèces prioritaires au niveau national, et leur extinction est arrêtée dans toute la mesure du possible. La diversité génétique est conservée.

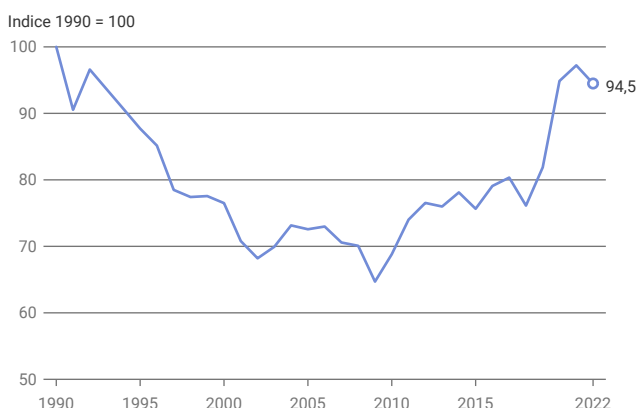
La biodiversité est constituée par la diversité des espèces d'animaux, de plantes, de champignons et de micro-organismes, la diversité génétique au sein des espèces, la diversité des écosystèmes et les interactions dans et entre ces niveaux. La biodiversité est indispensable au bien-être des êtres humains et fournit de nombreux services comme l'épuration de l'eau, la filtration de l'air ou encore la fertilisation du sol.

Les **listes rouges** montrent les degrés de menace auxquels sont exposés les groupes d'espèces recensées dans un territoire. La Suisse abrite environ 56 000 espèces végétales, fongiques ou animales (sans les formes de vie unicellulaires). Sur les 10 844 espèces évaluées, 35% font partie des catégories menacées, disparues ou éteintes inscrites sur les listes rouges⁶⁰. Cette situation est notamment due au morcellement, à la fragmentation et à la disparition d'espaces de grande valeur écologique, tels que les zones humides et les prairies sèches, causée notamment par l'agriculture intensive, la pose de drainages, le développement des infrastructures, l'expansion des agglomérations et l'aménagement de cours d'eau ainsi que par les espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques.

Le nombre et la présence d'espèces dépend dans une large mesure de la diversité et de la qualité des habitats. À cet égard, les **populations d'oiseaux nicheurs** représentent un instrument de mesure pertinent de la biodiversité d'un territoire. En 2022, l'indice des 44 espèces d'oiseaux nicheurs menacés figurant sur la liste rouge s'approche du niveau de 1990 après un recul d'environ 35% jusqu'en 2010 environ. Depuis 1990, parmi ces espèces menacées, 13 ont progressé, 15 ont décliné, 9 ne présentent aucune tendance significative, tandis que 4 n'ont plus été détectées en 2022. L'indice de tous les oiseaux nicheurs régulièrement présents en Suisse (179 espèces, dont 176 sont évaluables) présente une évolution similaire avec toutefois une baisse moins marquée⁶¹.

Populations d'oiseaux nicheurs

Évolution des populations d'oiseaux nicheurs inscrits sur la Liste Rouge



Etat des données: 19.12.2023

Source: Station ornithologique suisse de Sempach

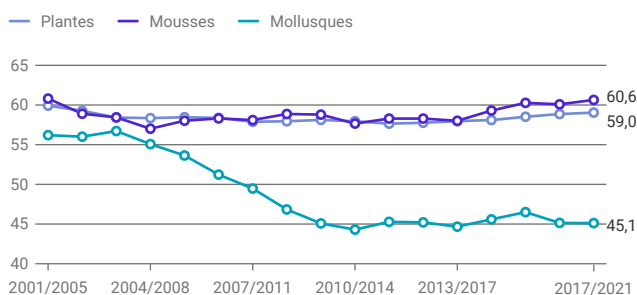
© OFS 2023

Les espèces réagissent aux modifications de leur environnement. La **distribution des espèces de papillons diurnes** renseigne sur les effets du changement climatique sur les communautés d'espèces⁶². Depuis 1990, les aires de répartition des espèces de papillons thermophiles (aimant le chaud) ont augmenté en Suisse. Ceci s'explique notamment par les températures plus élevées résultant du réchauffement climatique et qui permettent à ces espèces d'étendre leurs aires de répartition. À l'opposé, on observe un déclin pour les espèces de papillons psychrophiles (aimant le froid).

La **diversité des milieux** conditionne la diversité des espèces. La liste rouge des milieux naturels recense 79 milieux naturels et semi-naturels comme menacés, soit 48% des 167 types de la classification suisse des milieux évalués. Les milieux naturels des écosystèmes aquatiques et palustres (marais), ainsi que des agroécosystèmes sont les plus menacés⁶³.

Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages

Indice¹ de 0 (biocénose uniforme) à 100 (biocénose variée) basé sur la comparaison par paires de toutes les surfaces de l'échantillonnage



¹ Moyenne sur cinq ans

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEV – Monitoring de la biodiversité en Suisse

© OFS 2023

La **diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages** illustre la pression exercée sur la biodiversité dans les espaces agricoles. Elle a diminué globalement depuis le début des années 2000. Si elle est restée constante pour les plantes et les mousses, on observe une diminution pour les mollusques (escargots). Chez ces derniers, le nombre des espèces communes, peu exigeantes quant à leur biotope, a augmenté, tandis que le nombre des espèces rares a reculé.

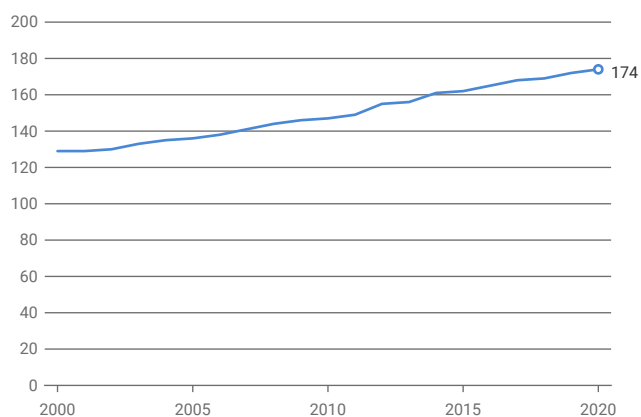
OBJECTIF 15.8

Biodiversité, services écosystémiques et espèces envahissantes

La diversité biologique et les services écosystémiques sont restaurés et conservés. Leur utilisation durable et adaptée au site est favorisée. L'homme et l'environnement ne sont pas menacés par des espèces exotiques envahissantes. La propagation de ces dernières est endiguée et les nouvelles importations sont évitées.

Espèces exotiques envahissantes

Nombre d'espèces exotiques envahissantes connues



Etat des données: 19.12.2023
Source: OFEV

© OFS 2023

Les **espèces exotiques envahissantes** sont des espèces non-indigènes, introduites intentionnellement ou non, qui s'établissent et se propagent dans la nature et qui peuvent ainsi porter atteinte aux espèces indigènes et aux écosystèmes, ou affecter la santé humaine ou les infrastructures. La liste des espèces exotiques végétales, animales et fongiques envahissantes (dont l'année du premier signalement est connue) comptait 174 espèces en 2020, soit une augmentation de 33,4% depuis 2000. Le nombre d'espèces exotiques envahissantes connues dépend notamment des efforts déployés en matière d'observations.

Sur le plan juridique, trois ordonnances règlent l'**interdiction d'espèces exotiques envahissantes**. Ainsi, en 2022, 32 espèces animales et végétales étaient interdites à l'importation ou à la détention, ou dont la présence était jugée susceptible d'entraîner une modification indésirable de la faune selon ces ordonnances⁶⁴.

Les écosystèmes fournissent des **prestations utiles à l'être humain**. Par exemple, de nombreuses plantes utiles sont pollinisées par des animaux. En 2022, environ 45 000 hectares de surfaces cultivées ont bénéficié d'une **pollinisation** par les animaux, ce qui correspond à 4% des surfaces agricoles utiles et à 15% des terres arables et des cultures pérennes⁶⁵. La production est particulièrement favorisée par les pollinisateurs dans le cas des fruits et des baies, mais aussi du colza et du tournesol. Concernant les autres terres arables, il s'agit pour la plus grande part de céréales pollinisées par le vent.

Les forêts procurent nombreux bénéfices, par exemple en fonctionnant comme **stock de carbone**: durant leur croissance, les plantes et les arbres extraient du dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère et absorbent ainsi du carbone (C). Lorsque le bois est brûlé ou que les arbres meurent puis se décomposent, ce qui peut prendre de nombreuses années, la majeure partie du carbone est à nouveau libéré sous forme de CO₂. Comme il repousse en Suisse depuis quelques années plus de bois qu'il n'en est utilisé ou qu'il n'en meurt, la forêt stocke du CO₂. En 2022, la croissance du bois sur pied s'est élevée à environ 1,7 million de mètres cubes. L'hypothèse usuelle est qu'un mètre cube de bois stocke en moyenne environ une tonne de CO₂. Au-delà du bois sur pied, qui représente de loin la plus grande part de la biomasse de la forêt, le bois mort, la litière et le sol jouent également un rôle dans l'absorption et le rejet de CO₂ par la forêt⁶⁶.

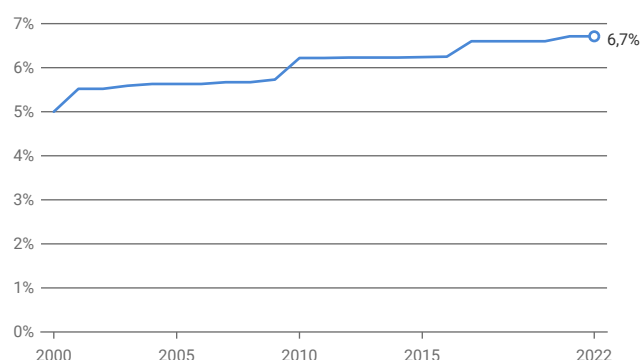
OBJECTIF 15.1

Protection des milieux naturels

Afin de préserver sur le long terme l'espace nécessaire à la conservation de la biodiversité, au moins 17% du territoire national sont sauvegardés par des systèmes d'aires protégées efficaces, bien entretenus, représentatifs sur le plan écologique et bien reliés entre eux, ainsi que par d'autres mesures de conservation efficaces portant sur des surfaces précises; ils sont par ailleurs bien intégrés dans le paysage environnant. L'infrastructure écologique est mise en place et renforcée. L'état des milieux prioritaires au niveau national s'améliore.

Aires protégées nationales

Part du territoire suisse protégé à l'échelon fédéral à des fins de préservation de la biodiversité ou d'espèces spécifiques



Sans les paysages

Etat des données: 19.12.2023
Source: OFEV

© OFS 2023

Les **aires protégées nationales**, dédiées à la protection de la biodiversité ou d'espèces spécifiques, couvraient 6,7% du territoire national en 2022. L'indicateur ne prend pas en compte les zones servant à la protection du paysage. Un tiers des aires protégées nationales concernait des **biotopes d'importance nationale**. Ces zones abritent des espèces spécialisées, qui sont particulièrement sensibles à des modifications de leurs habitats.

Des aires protégées cantonales, régionales ou locales, ainsi que d'autres surfaces dédiées à biodiversité, telles que les surfaces de promotion de la biodiversité de niveau II (qualité élevée), contribuent également à la protection des milieux et des espèces. Au total, les **aires consacrées à la préservation de la biodiversité** couvraient 13,4% du territoire suisse en 2022⁶⁷.

La forêt constitue l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales. L'**indice de valeur de biotope des forêts**, déterminé dans le cadre des inventaires forestiers nationaux, permet d'apprécier la qualité écologique des biotopes forestiers⁶⁸. Cette dernière a fortement progressé depuis le premier inventaire il y a 30 ans. Cette augmentation s'explique notamment par un accroissement de la diversité structurelle des forêts. Cette dernière renseigne notamment sur la capacité des écosystèmes forestiers à s'adapter aux changements climatiques (→ Chapitre 2.2.1 – objectif 13.1).

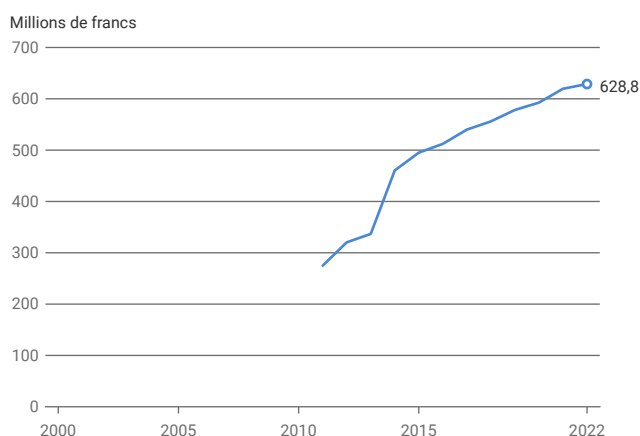
OBJECTIF 15.a

Effets des incitations financières sur la biodiversité

Les effets négatifs des incitations financières existantes sur la biodiversité et la qualité du paysage sont mis en évidence et, autant que possible, éliminés. Les nouvelles incitations financières sont examinées du point de vue de leur impact sur l'environnement. Lorsque cela s'avère judicieux, de nouvelles incitations positives sont créées.

Dépenses pour la biodiversité

Dépenses fédérales directes pour la biodiversité



Etat des données: 19.12.2023
Source: OFEV

© OFS 2023

Les **dépenses pour la biodiversité** témoignent de l'effort financier que la Confédération consacre à la protection et au maintien de la biodiversité. Ces dépenses fédérales directes atteignent 628,8 millions de francs en 2022, ce qui représente environ le double des dépenses de 2011. En 2022, les dépenses pour la biodiversité dans la **branche agricole**, attribuées via le système des paiements directs sous la forme de contributions pour la biodiversité, représentaient 441,8 millions de francs, soit 70,3% du montant total des dépenses pour la biodiversité⁶⁹ (→ Chapitre 2.1.3 – objectif 2.4). Les dépenses fédérales directes ne présentent qu'une partie des dépenses pour la biodiversité. Elles ne prennent pas en compte les dépenses directes effectuées à l'échelle des cantons et des communes ni celles effectuées par les entreprises et les ONGs. De plus, l'indicateur ne prend pas en considération les dépenses publiques destinées à d'autres tâches que la protection de la biodiversité mais ayant des effets positifs sur cette dernière.

OBJECTIF 6.6**Cours et plans d'eau à l'état naturel**

L'état naturel d'une partie des eaux dont les rives sont fortement bâties est rétabli autant que possible. Un espace suffisant est réservé pour tous les plans d'eau. Il est géré de manière extensive dans le but de favoriser la biodiversité. Les impacts négatifs de l'utilisation de la force hydraulique sur les eaux (régime d'écluesées, charriage, migration des poissons) sont éliminés autant que possible jusqu'en 2030.

Structure des cours d'eau

Part de la longueur totale des cours d'eau présentant un état écomorphologique insatisfaisant¹

1998/2006 24%

¹ peu naturel/artificiel, très atteint, mis sous terre

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFEV – Écomorphologie Niveau R (région)

© OFS 2023

La correction et l'endiguement des cours d'eau compromettent la capacité de ces derniers à remplir leurs fonctions naturelles et appauvrissent les écosystèmes environnants. La **part de la longueur totale des cours d'eau** présentant un état écomorphologique insatisfaisant se montait à 24% lors de l'unique relevé effectué durant la période 1998 à 2006. Quelques 30 000 km de cours d'eau de taille petite ou moyenne (sans le Rhin, l'Aar, le Rhône, la Limmat et la Reuss) ont été considérés dans le cadre du relevé écomorphologique. Les résultats ont ensuite été reportés et extrapolés sur le réseau hydrographique suisse pour permettre une analyse couvrant l'ensemble du pays.

Les **prélèvements d'eau** pour la force hydraulique ont un impact sur les cours d'eau⁷⁰. La quantité d'eau demeurant dans le lit du cours d'eau après un prélèvement, aussi appelée débit résiduel, doit permettre au cours d'eau de continuer à remplir ses fonctions naturelles. Lorsqu'un cours d'eau est sensiblement influencé par un prélèvement, il y a lieu d'assainir son cours aval⁷¹. En 2020, 91% des 1028 prélèvements d'eau destinés à la force hydraulique et qui nécessitaient un assainissement ont été assainis⁷².

Les **obstacles à la migration des poissons** ont un effet sur la biodiversité piscicole et limitent les possibilités de reproduction de certaines espèces de poissons. Ce sont les ouvrages hydroélectriques qui constituent la majorité de ces obstacles. Sur les 899 obstacles à assainir (état 2018), des mesures ont été réalisées pour 11 d'entre eux⁷³.

Les variations de débits temporaires causées par l'usage de la force hydraulique, aussi appelées écluesées, impactent la biodiversité et l'état naturel des cours d'eau. L'**assainissement des écluesées** permet de réduire ces variations de débit, contribuant à la préservation des organismes aquatiques⁷⁴. En 2018, 92 ouvrages hydroélectriques nécessitaient un assainissement. D'autre part, les bassins de retenues nécessaires aux ouvrages

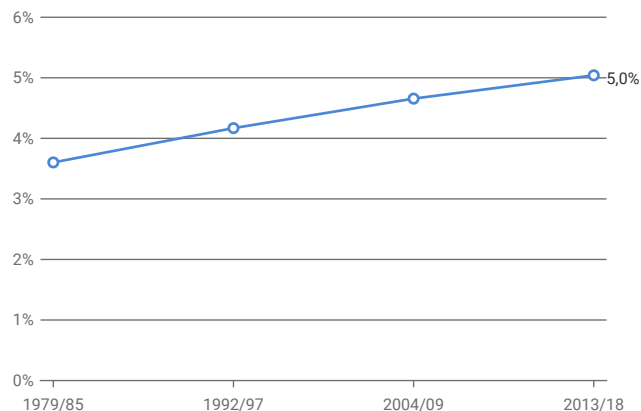
hydroélectriques retiennent des sédiments charriés et des matières en suspension. Un débit de charriage trop bas peut affecter les structures écomorphologiques le long du lit du cours d'eau. Un **assainissement du régime de charriage** des ouvrages hydroélectriques a pour but d'améliorer le passage des sédiments charriés au travers de ces installations. Selon la planification stratégique (état 2014), 140 ouvrages nécessitaient un assainissement. En 2018, des mesures avaient été planifiées ou mises en œuvre pour environ 40% de ces ouvrages⁷⁵.

OBJECTIF 15.3**Protection des sols**

Les fonctions du sol sont garanties sur le long terme. L'utilisation des sols n'entraîne pas d'atteintes physiques, chimiques ou biologiques qui pourraient affecter durablement leurs fonctions et donc leur fertilité. Les sols dégradés sont restaurés et valorisés afin qu'ils puissent à nouveau remplir les fonctions typiques pour leur station. D'ici à 2030, la consommation de sol est réduite d'un tiers par rapport à 2020. À partir de 2050, le sol n'enregistre plus de perte nette.

Imperméabilisation du sol

Part de la surface imperméabilisée sur l'ensemble de la superficie



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Statistique de la superficie (AREA)

© OFS 2023

Lorsqu'il est imperméabilisé, le sol perd sa fonction naturelle d'espace vital, de réservoir et de filtre pour les précipitations ainsi que sa capacité à transformer et à éliminer des substances. Les **surfaces imperméabilisées** couvraient 2081 km², c'est-à-dire 5,0% du territoire national en 2018. Cela représente une augmentation de 594 km² (ou 39,9%) depuis 1985. Les surfaces imperméabilisées comprennent les bâtiments, les serres et les surfaces à revêtement dur (surfaces asphaltées, bétonnées, artificiellement gravellées ou couvertes de pierres, etc.). Les surfaces d'habitat et d'infrastructure tels que l'espace bâti, les surfaces de transport et des espaces de détente et verts couvraient 7,9% du territoire en 2018, surfaces imperméabilisées comprises⁷⁶.

L'agriculture a un lien étroit avec le sol. Avec une superficie de 14 525 km² et une part de 35,2% du territoire national, les **zones agricoles** représentent le plus grand domaine d'utilisation du sol⁷⁷. Les prairies naturelles et les pâturages locaux ainsi que les surfaces d'alpage représentent chacun un bon tiers de toutes les surfaces agricoles, tandis que la part des terres arables se monte à plus d'un quart. Les surfaces agricoles ont reculé de 7,3% depuis 1985, majoritairement en raison de l'expansion des surfaces construites, dans une moindre mesure de celle des forêts.

Le carbone est un composant majeur de la matière organique des sols, dont la qualité et la quantité est une condition aux fonctions des sols. La **teneur en carbone des sols agricoles** permet d'apprécier la qualité globale et la fertilité des sols agricoles⁷⁸. Elle renseigne également sur le rôle de des sols qui, en stockant du carbone, remplissent une fonction écosystémique bénéfique pour le climat (→ Objectif 15.8 du même chapitre). Entre 1990 et 2014, la teneur moyenne en carbone organique des échantillons analysés est restée globalement stable.

Le **cuivre et le zinc** sont des métaux lourds et peuvent porter atteintes aux propriétés physico-chimiques des sols. Ils proviennent des apports directs de l'agriculture, essentiellement via des engrais de ferme et des produits phytosanitaires. Bien que les sols analysés aient indiqué globalement une contamination faible depuis la première campagne d'échantillonnages 1985–1989, certains sols, notamment ceux destinés aux cultures spéciales, présentaient des teneurs en cuivre et en zinc dépassant encore significativement les valeurs indicatives fixées par l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols⁷⁹.

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

15.5	Populations d'oiseaux nicheurs			
	Diversité des biocénoses dans les prairies et les pâturages			
15.8	Espèces exotiques envahissantes			
15.1	Aires protégées nationales			
15.a	Dépenses pour la biodiversité			
6.6	Structure des cours d'eau			
15.3	Imperméabilisation du sol			

2.3 Égalité des chances et cohésion sociale

2.3.1 Encourager l'autodétermination de chacune et chacun

Permettre à tous les individus de subvenir à leurs propres besoins, tant matériels que immatériels, tout comme exercer le droit de gouverner leur vie de manière autonome sont des aspects cruciaux d'une société juste et inclusive. La pauvreté (1.2) est un facteur limitant en ce qui concerne la satisfaction de ces besoins par exemple en termes de santé (3.8) et d'un logement adéquat (11.1). L'accès à l'éducation et la formation tout au long de la vie (4.3) offre des possibilités économiques et sociales et contribue ainsi à la prévention de la pauvreté.

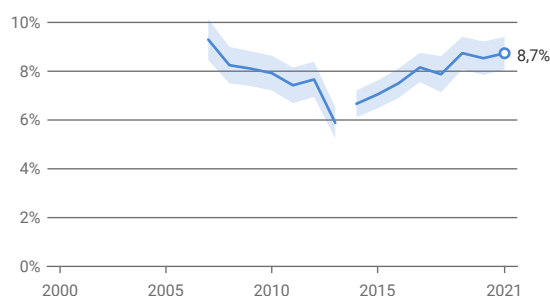
OBJECTIF 1.2

Pauvreté

La proportion de la population qui vit sous le seuil de pauvreté national diminue.

Taux de pauvreté

Part de la population résidente permanente en ménage privé vivant sous le seuil de pauvreté



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

2014: rupture de série temporelle sans prise en compte du loyer fictif

Etat des données 19.12.2023

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

© OFS 2023

Chaque individu doit pouvoir vivre dans la dignité et disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour satisfaire des besoins matériels et immatériels. En Suisse en 2021, 8,7% de la population*, soit environ 745 000 personnes, vivaient sous le seuil de pauvreté. Ces chiffres, fondés sur les revenus de 2020, montrent une augmentation de 22,5% depuis 2014, ce qui représente 211 000 personnes de plus vivant sous le **seuil de pauvreté** en sept ans⁸⁰. Certains groupes de population sont plus exposés que d'autres à la pauvreté et à l'exclusion sociale. En règle générale, ce sont les personnes vivant dans des ménages monoparentaux, les personnes de nationalité étrangère, les personnes avec un handicap ou un problème de santé de longue durée, celles sans formation post-obligatoire ou vivant dans des ménages ne participant pas au marché du travail qui sont le plus souvent touchées par la pauvreté et qui rencontrent des difficultés financières.

Les **transferts sociaux**** contribuent grandement à diminuer la pauvreté en Suisse. Sans tous ces transferts, près d'un tiers de la population suisse serait touchée par la pauvreté (32,5%). Lorsque l'on considère les prestations de vieillesse et pour survivants dans le revenu, le taux de pauvreté baisse à 17,7%⁸¹. Si l'on tient compte de tous les transferts, ce taux tombe alors à 8,7%.

* Sont comprises dans la population résidente toutes les personnes résidant en Suisse à un moment donné, quels que soient leur nationalité, la durée et le type de leur autorisation de résidence. Les personnes n'ayant pas de domicile officiel en Suisse, telles que les frontaliers travaillant en Suisse, les touristes, les personnes en visite ou en voyage d'affaires, ne sont pas comptées dans la population résidente. Concrètement, la population résidente comprend les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les saisonniers (cette autorisation n'est plus délivrée depuis le 1^{er} juin 2002), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée, les personnes dans le processus d'asile, les diplomates et fonctionnaires internationaux ainsi que les membres de leur famille. (Source: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Définitions).

** Les transferts sociaux au sens strict comprennent tous les transferts sociaux à l'exception des prestations de vieillesse et pour survivants (p. ex. les allocations familiales, les rentes d'invalidité, les réductions de la prime d'assurance-maladie, l'aide sociale ou les indemnités journalières de l'assurance-chômage). Dans le taux de pauvreté avant tout transfert social, on inclut aussi les prestations de vieillesse et pour survivants dans les transferts sociaux. (Source: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Pauvreté et privations → Pauvreté avant transferts sociaux)

Être à **risque de pauvreté*** signifie disposer de revenus sensiblement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, une situation qui engendre un risque d'exclusion sociale. En 2021, le risque de pauvreté menaçait environ 1,2 million d'habitants en Suisse, soit près d'une personne sur sept (14,6% de la population résidente permanente)⁸². En 2021, le taux de risque de pauvreté était de respectivement 12,2% pour les Suisses et de 21,7% pour les personnes étrangères.

La dimension temporelle de la pauvreté peut être considérée avec les analyses sur la dynamique de la pauvreté. En Suisse, la pauvreté n'est, dans la plupart des cas, qu'un état passager. De 2017 à 2020, la pauvreté en termes de revenu a touché 16,3% de la population au cours d'au moins une année sur quatre, mais seulement 1,9% de la population durant l'ensemble des quatre années considérées⁸³. Sur quatre ans, on compte donc nettement plus de personnes touchées par la pauvreté que ne le laisse apparaître le taux de pauvreté annuel.

En comparaison européenne, la Suisse fait partie des pays qui présentent la plus faible proportion de personnes à risque de pauvreté sur une longue durée.

OBJECTIF 3.8

Soins de santé et prévention

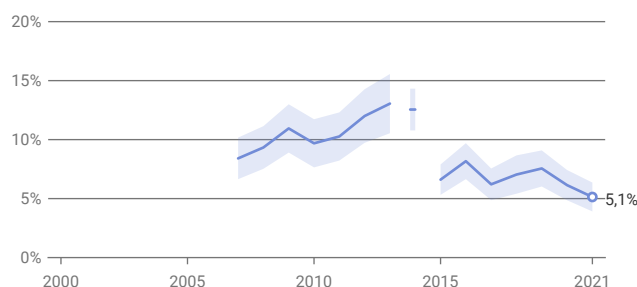
Toutes les personnes en Suisse disposent de soins de santé non discriminatoires de grande qualité, à un prix abordable. Les offres de prévention atteignent tous les groupes de population et sont aménagées de manière à ce qu'on y accède facilement. Les conditions de vie en Suisse favorisent la santé. La proportion de personnes qui renoncent à un examen ou traitement médical nécessaire pour des raisons financières diminue.

Le **renoncement à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières** reflète une inégalité en matière d'accès aux services de santé. En 2021, la part de la population à risque de pauvreté qui avait renoncé à des soins médicaux ou dentaires nécessaires pour des raisons financières était de 5,1%. L'évolution depuis 2015 n'est statistiquement pas significative.

En général, c'est en premier lieu aux **prestations dentaires** que les gens renoncent pour des raisons financières. La part de la population de la classe de revenu la plus basse (quintile inférieur) qui a renoncé à consulter un dentiste atteignait 4,6% en 2021, alors qu'elle se situait à 0,7% pour les prestations médicales⁸⁴. Cette différence s'observe aussi dans la population totale (2,5% pour les prestations dentaires et 0,5% pour les

Renoncement à des soins médicaux¹ nécessaires pour des raisons financières

Part de la population à risque de pauvreté de 16 ans ou plus



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

2014 et 2015: ruptures de série temporelle

¹ prestations médicales ou dentaires

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

© OFS 2023

prestations médicales en 2021). Elle s'explique notamment par le fait que les prestations dentaires ne sont généralement pas couvertes par l'assurance maladie obligatoire.

En comparaison internationale, la Suisse se trouve en tête des pays de l'OCDE si on e rapporte les dépenses de santé au PIB: en 2021, elle figurait en septième position derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Canada, la France et l'Autriche⁸⁵. En 2021, les **coûts du système de santé**⁸⁶ représentaient 11,8% du PIB, soit une augmentation de 2,8 points de pourcentage par rapport à 2000. En valeur absolue, les coûts ont atteint 86,3 milliards de francs. Ces coûts ont une incidence sur le budget des ménages: en 2021, les ménages ont financé 57,8% des dépenses de santé. À elles seules, les primes des ménages à l'assurance maladie obligatoire ont couvert 29,5% des dépenses de santé. La part de l'État dans le financement des dépenses de santé s'élevait à 34,1%, les 8,1% restants étaient couverts par les cotisations aux assurances sociales des entreprises⁸⁷.

Les primes d'assurance maladie constituent une dépense importante pour les ménages. En 2021, 4,8% de la population vivait dans un ménage ayant au moins un **arriéré sur les primes d'assurance-maladie****. Sans compter les primes d'assurances maladie, les dépenses de santé par habitant par mois s'élevaient à 827 francs en 2021, une augmentation de 67% par rapport à 2000⁸⁸.

* Le seuil de risque de pauvreté est, au niveau de l'Union Européenne, fixé par convention à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent. Être à risque de pauvreté signifie donc disposer de revenus significativement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population, une situation qui engendre un risque d'exclusion sociale. En 2021, le seuil de risque de pauvreté se monte à 30 185 francs par année pour un ménage d'une personne seule et 14,6% de la population vivant en Suisse est exposée au risque de pauvreté, soit plus d'une personne sur sept. (Source: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Situation économique et sociale de la population → Situation sociale, bien-être et pauvreté → Pauvreté et privations → Risque de pauvreté).

** Sont considérés comme «arriérés de paiement» les impayés ou les retards de paiement dans les cas suivants: loyer ou intérêts hypothécaires sur le logement principal, factures d'eau, d'électricité, de gaz et de chauffage, primes d'assurance-maladie, remboursement de crédits et impôts. (Source: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Situation économique et sociale de la population → Revenus, consommation et fortune → Endettement).

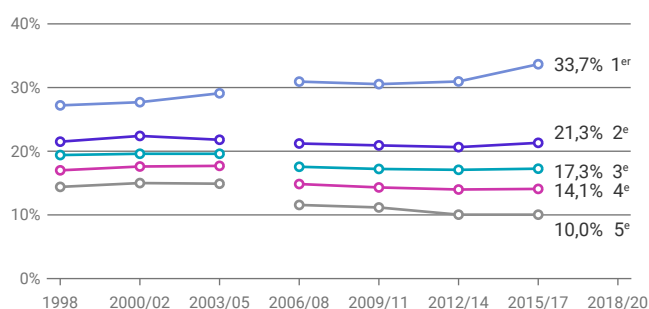
OBJECTIF 11.1

Logements abordables

La proportion de logements bon marché se maintient; elle s'accroît dans les zones où les besoins sont élevés. Les groupes de personnes défavorisés sur le marché résidentiel ont accès à des logements bon marché et adéquats.

Coûts du logement

Part des coûts du logement (charges comprises) dans les revenus bruts des ménages, par classe de revenus (quintiles)



2006/08: modifications des définitions et du calcul des coûts du logement ; 1^{er} quintile : 20% les plus pauvres ; 5^e quintile : 20% les plus riches

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM), modèle de pondération révisé 20

© OFS 2023

Le logement fait partie des besoins fondamentaux. Son coût a une incidence sur la quantité d'argent disponible pour la satisfaction d'autres besoins, ceci en particulier pour les ménages ayant de bas revenus. Pour la période 2015–2017, les **coûts du logement** impactaient trois fois plus le budget des ménages des 20% les plus pauvres (1^{er} quintile) que celui des 20% les plus riches (5^e quintile).

La recherche d'un logement requiert souvent beaucoup de temps, par exemple au détriment de la vie de famille. Une offre limitée peut empêcher un déménagement nécessaire, obliger à changer de quartier ou à choisir un logement plus cher, plus petit, moins bien situé ou en de moins bonnes conditions. Au contraire, un taux élevé de logements vacants facilite la recherche et le choix d'un appartement et influe sur les loyers vers le bas. Au 1^{er} juin 2023, on dénombrait 54 765 logements vacants en Suisse, ce qui correspond à un taux de logements vacants de 1,15%⁸⁹. Le **taux de logements vacants par canton** montre d'importantes différences: en 2023, il était le plus élevé dans le canton du Jura (3,17%) et le plus bas dans les cantons de Genève et Zoug (0,42%)⁹⁰.

Les loyers en Suisse sont à la hausse depuis 2017. C'est ce que montre l'**indice des loyers** qui mesure l'évolution des loyers nets des logements loués de manière permanente à des fins d'habitation en Suisse⁹¹. Cet indice était de 102,4 en 2022 (base décembre 2020 = 100).

Un faible taux de logements vacants et des loyers élevés conduisent également à ce que des personnes vivent dans des logements trop petits. Avoir suffisamment de place dans le logement est important pour préserver la sphère privée ainsi que pour aménager un cadre de vie confortable. La suroccupation peut notamment conduire à des problèmes de santé ou à des problèmes scolaires pour les enfants.

Les ménages avec enfants disposent d'une surface habitable par personne plus réduite que ceux sans enfants et présentent également un risque plus élevé de vivre dans un **logement surpeuplé**^{*}. En 2021, les familles monoparentales étaient deux fois plus souvent confrontées à cette situation que les ménages de couples avec enfants (12,8% contre 6,6%). Les familles avec trois enfants ou plus occupaient nettement plus souvent un logement surpeuplé que celles avec un seul enfant (17,8% contre 2,4%). Le revenu joue un rôle prépondérant: 13,6% des ménages dont le revenu disponible se situe dans la classe la plus basse (premier quintile) vivaient dans un logement surpeuplé, alors que c'était le cas de 2,1% parmi ceux dont le revenu se situe dans la classe la plus élevée (dernier quintile)⁹².

* Logements surpeuplés: une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage n'a pas à sa disposition un nombre minimum de pièces égal à: une pièce pour le ménage; une pièce par couple dans le ménage, une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce par paire de personnes célibataires du même sexe âgées entre 12 et 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et n'entrant pas dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants de moins de 12 ans. Une cuisine habitable d'au moins 4 m² compte comme une pièce. (Source: 11 Conditions de logement (Les familles en Suisse) – SwissStats Webviewer (admin.ch)).

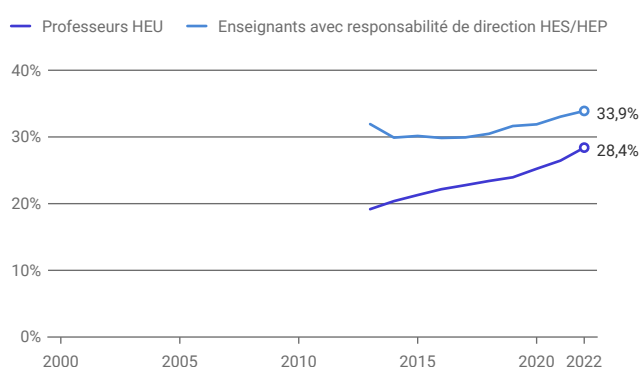
OBJECTIF 4.3

Accès à la formation

L'accès à une formation générale et professionnelle de qualité – également au niveau tertiaire – offre des possibilités économiques et sociales indépendamment du sexe, de l'origine, du handicap ou du statut social.

Personnel enseignant des hautes écoles

Professeurs et enseignants avec responsabilité de direction, part des femmes



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Statistiques du personnel des écoles et du personnel des hautes écoles

© OFS 2023

La **part de femmes parmi le corps professoral** des hautes écoles universitaires (HEU) et des hautes écoles spécialisées (HES) ou pédagogiques (HEP) illustre l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les filières de formation. Des professeures jouent également le rôle de modèle pour les étudiantes, ceci tout particulièrement dans les filières d'études où elles sont sous-représentées. En 2022, le personnel enseignant des hautes écoles était constitué de 28,4% de femmes dans les HEU. Cette part s'élevait à 33,9% dans les HES/HEP. Ces proportions ont augmenté respectivement de 31,6% et de 7,4% depuis 2013.

L'obtention d'un diplôme de degré secondaire II permet d'accéder au niveau de formation supérieur, mais aussi d'acquérir les qualifications requises pour entrer dans la vie active. Les **jeunes qui quittent prématurément l'école** constituent un groupe à risque dans la mesure où les emplois précaires et le chômage rendent leur intégration dans la société plus difficile⁹³. La part de la population de 18 à 24 ans qui quitte le système éducatif sans titre du degré secondaire II n'est pas la même chez les personnes issues de la migration et chez les personnes non issues de la migration. En 2022, la proportion était de 4,1% chez les jeunes non issus de la migration et de 11,3% chez ceux issus de la migration⁹⁴.

Le système éducatif devrait être conçu de manière à ce que **l'accès à l'enseignement supérieur** ne dépende pas de l'origine sociale ou du niveau d'éducation des parents⁹⁵. En 2021, le taux de personnes titulaires d'un diplôme du degré tertiaire s'élevait à 20% chez les personnes dont les parents n'ont pas de formation post-obligatoire et à 43% respectivement 73% chez les personnes dont au moins un parent a terminé ses études secondaires II ou tertiaire. Quel que soit le niveau de formation de leurs parents, les jeunes générations sont plus susceptibles que les générations plus âgées de faire des études supérieures.

La **participation aux activités de formation continue** permet aux individus de compléter leurs connaissances, de comprendre les mutations de la société et de pouvoir s'adapter aux changements. Il s'agit aussi d'une source de satisfaction personnelle favorisant les échanges entre personnes ayant des intérêts communs. En 2022, 16,5% de la population avait participé à des activités de formation continue*. Cette proportion était plus élevée chez les femmes (16,8%) que chez les hommes (16,2%), tout comme chez les Suisses (16,9%) que chez les étrangers (15,4%). La participation à la formation continue augmente avec le niveau de formation: alors que 4,7% des personnes avec une formation obligatoire avaient participé à une formation continue en 2022, cette part s'élevait à 11,6% chez les personnes avec une formation secondaire, et à 25,6% chez celles avec une formation tertiaire⁹⁶.

Pour les **personnes handicapées**, la **formation continue** (qu'il s'agisse de perfectionnement ou d'une nouvelle formation) est un passage souvent obligé pour rétablir leurs capacités à participer au marché du travail lorsque le handicap ne leur permet plus d'exercer normalement leur métier. En 2020, les personnes handicapées étaient moins nombreuses que les personnes non handicapées (21,8% contre 24,9%) à avoir suivi une mesure de formation continue non formelle (cours, séminaires, conférences). L'écart est encore plus marqué concernant les personnes handicapées fortement limitées, parmi lesquelles seuls 8,7% ont suivi une telle mesure⁹⁷.

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

1.2	Taux de pauvreté	↘	↗	■
3.8	Renoncement à des soins médicaux nécessaires pour des raisons financières	↘	↘	■
11.1	Coûts du logement	↘	→	■
4.3	Personnel enseignant des hautes écoles	↗	↗	■

* Cet indicateur présente la part de la population résidente permanente de 25 à 74 ans ayant participé à des activités non formelles de formation continue dans les 4 semaines précédant l'enquête. (Source: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Education et science → Indicateurs de la formation → Participation à la formation continue)

2.3.2 Assurer la cohésion sociale

La cohésion sociale, l'intégration et la participation de tous les groupes sociaux et de toutes les régions à la vie économique, politique, sociale et culturelle (10.2, 11.a, 8.5 (a) et 10.7) sont des conditions essentielles au bon fonctionnement de la société et de son bien-être. L'interdiction de toute forme de discrimination (10.3), le soutien des groupes les plus vulnérables avec des systèmes de sécurité sociale (1.3) sont des mesures qui vont dans ce sens et qui découlent du principe de l'Agenda 2030 «Ne laisser personne de côté».

OBJECTIF 10.2

Participation à la vie sociale et politique

La démocratie est renforcée par la création de possibilités d'aménager la société et de participer à l'évolution de celle-ci et aux processus de décision, notamment pour les personnes exclues de tels processus, ainsi que pour les enfants et les jeunes.

La participation à la politique et à la vie communautaire (dans les associations par exemple) sont des indicateurs reconnus de cohésion sociale et de lien avec le monde qui nous entoure. Ils rendent compte du sentiment de faire partie d'une collectivité humaine, d'y avoir une place et son mot à dire.

La **participation ou l'affiliation à des associations ou des groupes** est un signe de contribution active à l'organisation du cadre de vie et, par conséquent, une expression d'intégration sociale. En 2020, 44,1% de la population résidente participait activement à des activités associatives, de sociétés, clubs, partis politiques ou autres groupes. La **population non issue de la migration** s'engage de manière active significativement plus souvent que la **population issue de la migration** (52,8% contre 29,0% pour la 1^{re} génération et 34,3% pour la 2^e génération ou plus)⁹⁸.

En 2020, plus d'un tiers des **personnes handicapées** (38%) **participaient activement à la vie associative**. Parmi celles fortement limitées, elles étaient près d'un quart à le faire (24%). Ces taux restaient toutefois inférieurs à celui des personnes non handicapées (45%). Le handicap limite donc clairement la participation sociale dans ce domaine⁹⁹.

La **participation aux votations fédérales** témoigne de l'intérêt que la population porte aux processus politiques. En 2020, le pourcentage de personnes déclarant participer à au moins 8 votations fédérales sur 10 était significativement plus élevé parmi les Suisses non issus de la migration (68%) que parmi ceux issus de la migration de 1^{re} génération (61%) et de 2^e génération ou plus (56%)¹⁰⁰. Les étrangers peuvent d'une manière limitée participer activement à la vie de la société par le biais du droit de vote et d'éligibilité. Cependant, en raison du fédéralisme helvétique, il existe des différences considérables entre cantons et, dans certains cas, entre communes. Au niveau cantonal, seuls Neuchâtel et le Jura donnent le droit de vote et le droit d'élire aux citoyens étrangers selon certaines conditions.

OBJECTIF 11.a

Disparités régionales

La Confédération tient compte de manière adéquate des défis communs et spécifiques auxquels sont confrontés les villes et les communes, les agglomérations, les espaces ruraux et les régions de montagne. Elle vise un développement territorial cohérent qui contribue à réduire les disparités négatives entre régions, à préserver la diversité régionale et à aménager l'habitat de manière à ce qu'il réponde aux défis futurs.

Le principe de «Ne laisser personne de côté» peut également s'appliquer au territoire, dans le sens de réduire les inégalités régionales tout en respectant la diversité des régions. Une offre suffisante en biens et services d'usage quotidien joue un rôle essentiel en termes de qualité de vie et d'attractivité d'un lieu.

La **distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de transports publics** (TP) rend compte de l'accessibilité du système de TP et montre si les conditions permettant une mobilité respectueuse de l'environnement et aisément accessible à toutes les personnes sont réunies. L'indicateur présente la distance moyenne depuis le domicile jusqu'au prochain arrêt de TP, calculée selon le réseau des routes. Il ne tient pas compte d'autres critères de mobilité importants, tels que la fréquence de desserte des arrêts, les correspondances, le prix et la durée du trajet. En 2020, la distance moyenne jusqu'au prochain arrêt de TP était de 344 mètres, elle se réduisait à 275 mètres en région urbaine et atteignait 517 mètres en région rurale. Ces distances n'ont pas évolué de manière significative depuis 2015. Si l'on tient compte de la fréquence de desserte des arrêts, les arrêts à haute cadence se situaient à 2152 mètres en région urbaine et à 10 802 mètres en région rurale (valeurs de 2018)¹⁰¹.

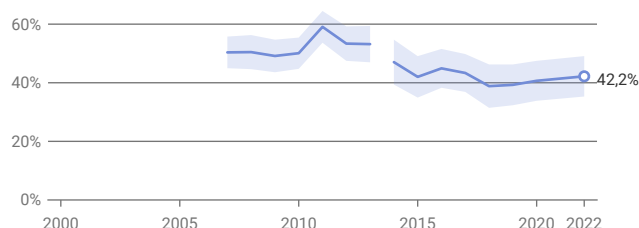
Les **magasins d'alimentation** sont parmi les services particulièrement accessibles. En 2018, la distance moyenne entre le lieu de domicile et un magasin d'alimentation était de 639 mètres, cette distance passait à 465 mètres en région urbaine et atteignait 1224 mètres en région rurale. Les disparités entre régions sont plus grandes dans le cas de **l'offre culturelle et des services de santé**, en général moins fréquentés. À titre d'exemple, les cinémas étaient à 3199 mètres en région urbaine, une distance qui passait à 10 995 mètres du lieu de domicile en région rurale. Les cabinets médicaux et les centres ambulatoires se trouvaient à 554 mètres en moyenne du lieu de domicile en région urbaine, cette distance était 5 fois supérieure dans les régions rurales (2559 mètres) en 2018¹⁰².

OBJECTIF 8.5 (a)**Intégration des personnes en situation de handicap**

Les personnes en situation de handicap sont intégrées au marché du travail.

Participation des personnes handicapées au marché du travail

Part des personnes actives occupées dans la population résidente handicapée fortement limitée de 16 à 64 ans vivant en ménage privé



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

2014: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

© OFS 2023

La **participation des personnes handicapées au marché du travail** est un enjeu important de l'égalité des chances. Elle permet l'amélioration de leur autonomie financière, la valorisation et le maintien de leurs compétences et favorise leur développement personnel ainsi que leur participation à la société. En 2021, 42,2% des personnes handicapées fortement limitées étaient actives professionnellement. Cette proportion était de 67,9% si l'on considère l'ensemble des personnes avec handicap (personnes avec handicap faiblement ou fortement limitées) et de 84,1% pour les personnes sans handicap. Ces taux n'ont pas évolué de manière significative depuis 2007¹⁰³.

Parmi les **personnes handicapées qui occupent un emploi**, 49,6% travaillaient à **temps partiel** (moins de 36 heures par semaine) alors que les personnes non handicapées n'étaient que 36,7% dans cette situation (valeurs 2021). Cette différence tient pour beaucoup au handicap: en 2020 parmi les personnes à temps partiel, 19,3% des personnes handicapées et 49,4% de celles fortement limitées indiquaient la santé comme raison principale de ne pas travailler à plein temps¹⁰⁴.

En 2021, 65,1% des **femmes handicapées** avaient un **emploi**. C'est moins que les hommes handicapés (71,7%) ou que les femmes non handicapées (79,8%)¹⁰⁵. Elles étaient donc moins actives sur le marché du travail en raison à la fois du handicap et du fait d'être femmes. Le taux de chômage des femmes handicapées était de 4,4%, de 6,2% pour les hommes handicapés alors que celui des femmes non handicapées s'élevait à 3,9% et à 3,5% pour les hommes non handicapés en 2021.

Tout comme pour la population sans handicap, la **participation au marché du travail des personnes handicapées** diminue avec l'âge. L'écart en termes de participation au marché du travail entre ces deux groupes existe tout au long de la vie professionnelle et est le plus marqué pour les 40 à 64 ans. En 2021, 74,4% des 16–39 ans en situation de handicap travaillaient contre 81,0% pour les personnes de la même tranche d'âge sans handicap. Pour les 40 à 64 ans, la participation active au marché du travail était de 65,1% pour les personnes en situation de handicap et de 87,2% pour celles sans handicap. Finalement, pour les plus de 65 ans, les taux étaient respectivement de 9,2% et de 13,0%¹⁰⁶.

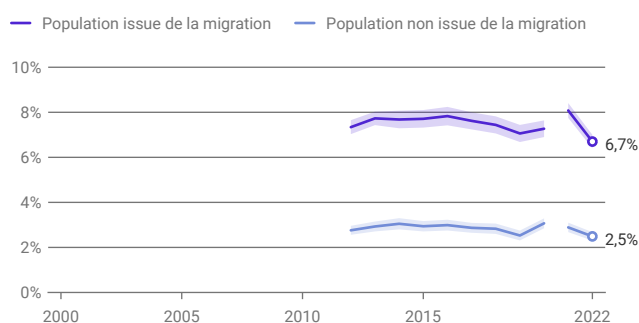
OBJECTIF 10.7**Migration et intégration**

Les migrations se font dans la sécurité, de manière régulière et en tenant compte de la prospérité économique et de la cohésion sociale de la Suisse. La protection est accordée aux réfugiés et aux personnes à protéger. Dans ce contexte, les besoins et vulnérabilités liés au sexe ou à l'âge sont pris en compte. Les facteurs qui incitent les personnes à fuir et à migrer vers l'Europe de manière irrégulière sont adressés; l'intégration des réfugiés et des personnes migrantes est à la fois favorisée et exigée.

L'exercice d'une activité rémunérée est indispensable pour pouvoir gagner sa vie de manière autonome. C'est aussi un important facteur de participation à la vie économique, sociale et culturelle et donc d'intégration.

Taux de chômage au sens du BIT selon le statut migratoire

Part des personnes au chômage au sein de la population active de 15 à 74 ans



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

Le **taux d'activité** de la population a augmenté depuis 2012, quel que soit le statut migratoire. En 2022, le taux d'activité des personnes non issues de la migration était de 85,3%. Il était un peu plus bas (81,3%) **chez les personnes issues de la migration**¹⁰⁷. Quel que soit leur statut migratoire, les femmes présentent un taux d'activité inférieur à celui des hommes. Cette différence s'observe aussi si l'on convertit les emplois en équivalents plein temps.

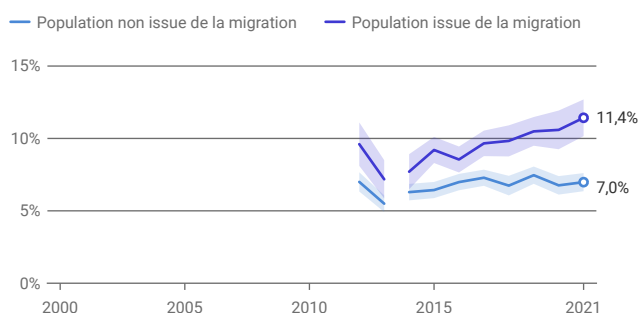
Le **taux de chômage au sens du BIT**¹⁰⁸ n'a pas changé de manière significative en Suisse depuis 2012, quel que soit le statut migratoire. En 2022, il est toutefois en moyenne près de trois fois plus élevé **chez les personnes issues de la migration** (6,7%) que chez celles non issues de la migration (2,5%). Parmi les personnes issues de la migration, celles de la première génération tendent à être davantage touchées par le chômage que les générations suivantes.

En 2022, **parmi la population issue de la migration, les femmes** étaient plus touchées par le chômage (7,5%) que **les hommes** (6,0%). La situation est inversée chez la population non issue de la migration où le chômage touche 2,6% des hommes contre 2,4% des femmes¹⁰⁹.

Les **connaissances linguistiques** peuvent constituer un facteur déterminant pour une intégration réussie sur le marché du travail. En 2017, une bonne moitié des chômeurs issus de la migration estimaient qu'il leur serait utile d'améliorer leurs connaissances d'une langue nationale pour trouver un emploi approprié. Un tiers environ des chômeurs non issus de la migration étaient arrivés à cette conclusion¹¹⁰.

Taux de pauvreté selon le statut migratoire

Taux de pauvreté de la population résidente permanente de 16 ans ou plus



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

2014: rupture de série temporelle

Etat des données: 19.12.2023

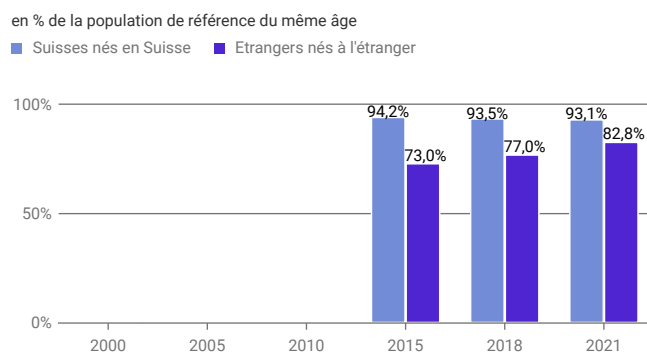
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC)

© OFS 2023

L'exclusion de la vie active est une des principales causes de pauvreté. En Suisse, en 2021, le **taux de pauvreté** de la population de 16 ans ou plus s'élevait à 8,7%. Ce taux était plus élevé parmi la **population issue de la migration** que chez les **personnes non issues de la migration** (11,4% contre 7,0%). Dans la population issue de la migration de 2^e génération ou plus, le taux de pauvreté n'était pas significativement différent de celui de la population non issue de la migration¹¹¹.

Taux de première certification du degré secondaire II

Part des jeunes qui ont obtenu une première certification jusqu'à l'âge de 25 ans



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

Les jeunes qui n'ont pas de formation post-obligatoire (certificat du degré secondaire II) constituent un groupe à risque dans la mesure où les emplois précaires et le chômage rendent leur intégration dans la société plus difficile. L'origine d'une personne peut marquer ses chances de manière déterminante. En 2021, 93,1% des **jeunes suisses nés en Suisse** avaient acquis une **certification du degré secondaire II** jusqu'à l'âge de 25 ans contre 82,8% des **jeunes étrangers nés à l'étranger**. L'écart entre les deux groupes a diminué de 51,4% depuis 2015.

En 2022, 59% de la population, soit près de 6 personnes sur 10, estimaient que l'intégration des personnes migrantes fonctionnait bien en Suisse¹¹².

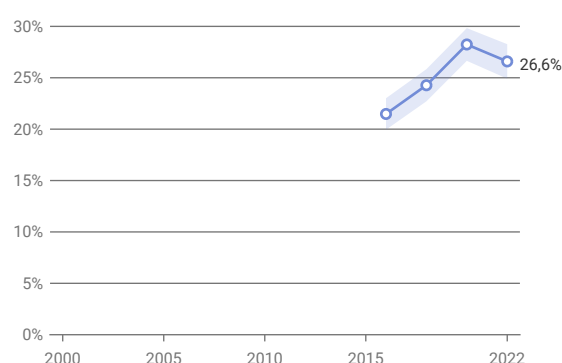
OBJECTIF 10.3

Discriminations

Nul ne subit de discrimination du fait notamment de son origine, de sa «race», de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques, ni du fait d'une déficience physique, mentale ou psychique.

Victimes de discriminations

Part des personnes interrogées ayant été victimes de discriminations (autoévaluation)



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête sur le vivre ensemble en Suisse (VeS)

© OFS 2023

En 2022, 26,6% de la population s'estimait être victime de discriminations. Cette part a augmenté de 23,8% depuis 2016. Cet indicateur montre la part des personnes ayant été **victimes de discriminations** au cours des cinq dernières années en raison de leur appartenance à un groupe. Les données reposent sur des auto-évaluations. Elles ne correspondent pas aux cas de discriminations vécus recensés dans des centres de conseil ou de signalement (incidents manifestes, sans condamnation) ou sanctionnés. Il n'y a pas de différence significative entre les femmes et les hommes. Une personne sur cinq (20,0%) parmi la population non issue de la migration déclarait avoir été victime de discrimination en 2022, cette proportion était presque deux fois plus élevée parmi la population issue de la migration (37,1%)¹¹³.

Les expériences de discrimination sont plus fréquemment déclarées que des expériences de **violence physique** qui concernaient 2,2% de la population ou de **violence psychique** qui touchaient 12,1% de la population en 2022¹¹⁴.

Les épisodes de discriminations peuvent advenir dans plusieurs contextes et **situations**. En 2022, les discriminations étaient particulièrement ressenties sur le lieu de travail et dans la recherche d'emploi (54%), dans l'espace public (29%) ainsi qu'à l'école et durant la formation (23%)¹¹⁵.

Les **motifs de discriminations** les plus fréquents étaient la nationalité (50%), la langue (34%) et le genre (27%)¹¹⁶. En outre, en 2022, 6 personnes sur 10 estimaient que le racisme était un problème important en Suisse¹¹⁷.

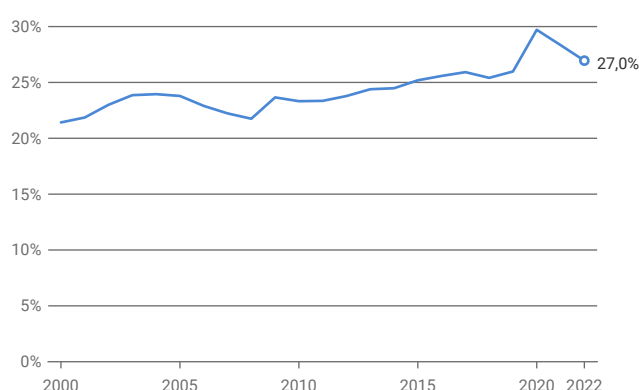
OBJECTIF 1.3

Sécurité sociale

La couverture garantie par les assurances sociales est maintenue; ces dernières sont consolidées sur le plan financier et adaptées à l'évolution sociale. Avec d'autres prestations sous conditions de ressources fournies par les cantons, elles couvrent les risques sociaux de manière appropriée.

Dépenses totales pour la protection sociale

En pourcent du produit intérieur brut



2022: provisoire

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

La protection sociale est l'ensemble des mesures prises par des institutions publiques ou privées pour protéger les personnes et les ménages contre certains risques sociaux et pour assurer leur subsistance. Elle est une réponse sociétale au principe «Ne laisser personne de côté». L'évolution démographique soulève néanmoins la question du financement à long terme de ce système. Les **dépenses totales pour la protection sociale**, exprimées **en pourcent du PIB**, renseignent dans ce contexte sur la charge relative que le système de sécurité sociale fait peser sur la société, charge qui est passée de 21,4% en 2000 à 27,0% en 2022. En **chiffres absolus**, les **dépenses pour la protection sociale*** en 2022 étaient estimées à 208 milliards de francs, un montant stable par rapport à 2021 (+0,2%)¹¹⁸. Entre 2019 et 2020 elles avaient augmenté de 11% dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En 2021, cela représentait 23 700 francs par habitant, soit une augmentation de 6400 francs depuis 2005¹¹⁹. L'évolution des dépenses pour la protection sociale n'est pas univoque. Si elle reflète une attention accrue aux groupes de population

* Les dépenses totales du système de protection sociale comprennent les prestations sociales, des coûts administratifs et d'autres dépenses, garantissant le fonctionnement du système. Les prestations sociales représentent environ 90% des dépenses totales pour la protection sociale. Les coûts administratifs de certains régimes ne sont pas saisis, faute d'information. (Source: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Sécurité sociale → Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) → Dépenses).

plus vulnérables, elle peut aussi indiquer une situation où les besoins de ces groupes deviennent plus prononcés (disparités grandissantes, vieillissement de la population).

Les recettes du système de protection sociale visent à couvrir les dépenses pour les prestations sociales ainsi que les coûts administratifs et les autres dépenses. La **part dans le PIB des recettes de la sécurité sociale** renseigne, dans ce contexte, sur la charge relative que le système de sécurité sociale fait peser sur l'économie. Ce rapport est passé de 28,0% à 36,6% entre 2000 et 2020¹²⁰.

La pression sur les assurances sociales augmente avec l'allongement de l'espérance de vie. Cette pression se répercute directement sur les systèmes de rentes financés selon le régime de répartition tels que l'AVS, mais aussi sur la prévoyance professionnelle (PP), qui est financée par le régime de capitalisation.

Un résultat de répartition (différence entre les dépenses et les recettes) positif est une condition importante pour assurer l'avenir financier à long terme de l'**assurance-vieillesse et survivants (AVS)**. En 2022, ce résultat a été positif pour la troisième fois depuis 2013: les recettes ont dépassé les dépenses de 1631 millions de francs. Le résultat positif est principalement dû à un financement supplémentaire décidé en 2019^{*}. L'année 2022 a dans l'ensemble été marquée par une croissance des recettes de 3,2% et une croissance des dépenses de 1,7%¹²¹. En 2022, la réserve financière de l'AVS, ou fonds de compensation, était inférieure au total des dépenses d'une année.

Comparé à celui des assurances sociales financées par le régime de répartition, le résultat concernant la **prévoyance professionnelle (PP)** est d'une pertinence limitée, les facteurs influant sur les recettes et les dépenses ne déployant pas leurs effets simultanément. Plutôt que le résultat, la part des prestations sociales financée par les revenus du capital est par conséquent plus pertinente pour rendre compte de l'évolution à long terme du financement de la PP. Alors qu'ils atteignaient encore 81,8% en 2000, les revenus du capital ne couvraient plus que 40,4% des rentes et des prestations en capital en 2021¹²².

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

10.2	Indicateur en développement			
11.a	Indicateur en développement			
8.5 (a)	Participation des personnes handicapées au marché du travail	↗	↘	■
10.7	Taux de chômage selon le statut migratoire	↘	↘	■
	Taux de pauvreté selon le statut migratoire	↘	↗	■
	Taux de première certification du degré secondaire II	↘	↘	■
10.3	Victimes de discrimination	↘	↗	■
1.3	Dépenses totales pour la protection sociale		↗	■

* Votation populaire sur le projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS (RFFA) en mai 2019.

2.3.3 Assurer l'égalité effective entre les femmes et les hommes

L'égalité des sexes est, en vertu du principe de justice sociale et d'égalité des chances, une composante centrale de l'Agenda 2030. Selon celui-ci, il s'agit d'assurer l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de l'existence. Une représentation équilibrée des femmes à tous les niveaux hiérarchiques contribue à la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes et à une répartition plus équitable du pouvoir et des revenus (5.1, 5.4, 8.5 (b), 5.5). Parvenir à l'égalité entre les sexes signifie également combattre toute forme de violence contre les femmes et les filles (5.2).

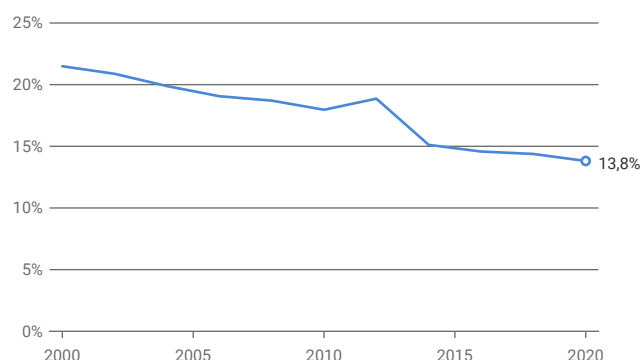
OBJECTIF 5.1

Égalité entre femmes et hommes

L'homme et la femme sont égaux en droits. L'égalité entre femmes et hommes est assurée dans la sphère professionnelle, dans la formation, en politique, ainsi qu'au sein des familles. La législation ne se contente pas de favoriser l'égalité formelle, mais vise aussi l'égalité effective.

Disparités salariales selon le sexe

Différence salariale¹ hommes-femmes par rapport au salaire mensuel brut des hommes, secteur privé



¹ par rapport au salaire médian

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS)

© OFS 2023

L'égalité exige un salaire égal entre hommes et femmes pour un travail de valeur égale. L'écart salarial entre les sexes peut être en partie expliqué par des facteurs objectifs tels que la formation, la position professionnelle, l'expérience, etc. Mais ces facteurs objectifs ne suffisent pas pour justifier l'entier de l'écart salarial. La part restante est donc considérée comme inexpliquée. L'indicateur montre la **différence salariale** (pour un équivalent plein temps) dans le secteur privé entre les femmes et les hommes par rapport au salaire mensuel brut des hommes. En 2020, le salaire mensuel brut standardisé médian dans le secteur privé

se montait à 5779 francs pour les femmes et à 6705 francs pour les hommes : cela représente une différence de salaire de 13,8%. La différence de salaire entre hommes et femmes dans le secteur privé s'est réduite depuis 2000.

Fondée sur la moyenne arithmétique¹²³, la part inexpliquée de l'écart salarial entre les sexes dans le secteur privé s'élevait à 45,3% (724 francs par mois) en 2020¹²⁴.

Dans le secteur privé, l'**écart salarial** augmente **avec l'âge** en 2020, les femmes de 20 à 29 ans gagnaient 6,2% de moins que les hommes de même âge. L'écart était de 7,5% chez les femmes de 30 à 39 ans, de 14,9% chez les femmes de 40 à 49 ans. Les femmes de 50 à 64 ans gagnaient 18,3% de moins que les hommes de 50 à 65 ans¹²⁵.

Les différences salariales entre les sexes s'expliquent entre autres par le fait que les femmes sont surreprésentées dans les **professions à bas salaire**. En 2020, secteurs public et privé confondus, la part des personnes salariées ayant un salaire bas (<4443 francs) était deux fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les hommes, en revanche, sont surreprésentés dans les professions fortement rémunérées¹²⁶.

Pour mieux nuancer les différences salariales entre femmes et hommes, l'indicateur sur l'**écart global de revenus du travail** (*gender overall earnings gap*, GOEG) tient compte, en plus des différences de revenus professionnels (horaire bruts), des différences de durées mensuelles du travail en heures et des différences de taux de participation au marché du travail. Le GOEG s'établit à 43,2% en 2018, ce qui signifie que le revenu professionnel des femmes cumulé sur l'ensemble de leur vie active est de 43,2% moins élevé que celui des hommes. On note une baisse de cette valeur au cours du temps (2014: 44,9%; 2016: 43,3%)¹²⁷.

OBJECTIF 5.4

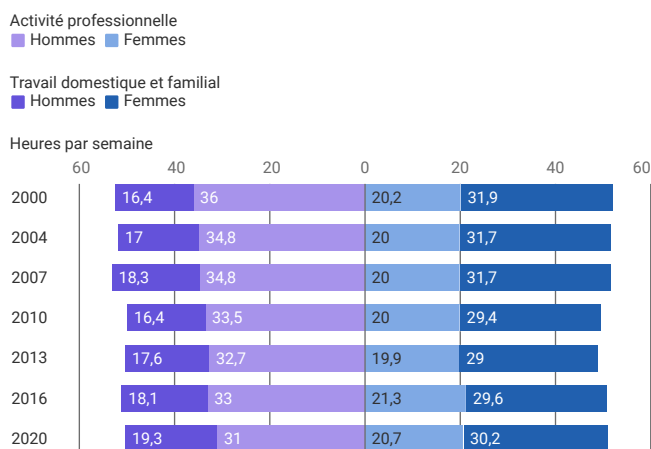
Partage du travail rémunéré, familial et domestique

Le travail rémunéré et le travail familial et ménager non payé sont répartis de manière plus équilibrée entre les sexes. Les femmes et les hommes profitent de conditions-cadre correspondantes qui favorisent la conciliation entre vies privée, familiale et professionnelle, ainsi qu'un partage équilibré du travail rémunéré et du travail familial et ménager non payé.

Pour que l'égalité puisse se réaliser, les hommes et les femmes doivent avoir les mêmes possibilités de concilier leur vie professionnelle et privée. Cela peut être encouragé entre autres par des conditions favorables à la famille telles que des structures d'accueil extrafamilial ou par la possibilité d'avoir une activité à temps partiel économiquement viable et fiscalement attractive pour les deux sexes. Outre ces facteurs structurels, les différences dans la répartition entre travail rémunéré et tâches domestiques et familiales non rémunérées peuvent aussi résulter de choix personnels. La **charge totale de l'activité professionnelle et du travail domestique** montre que les hommes et les femmes assument globalement la même charge de travail totale soit environ 50 heures par semaine. En 2020, les femmes

Temps consacré à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial

Population résidente permanente âgée de 15 à 64 ans



2010: révision de l'ESPA

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS - ESPA, module «Travail non rémunéré»

© OFS 2023

investissaient davantage de temps dans le travail domestique et familial (30,2 heures par semaine) que les hommes (19,3 heures par semaine). La situation est inversée pour le travail rémunéré : en 2020, les femmes travaillaient 20,7 heures et les hommes 31 heures par semaine.

Dans les ménages formés d'un couple (les deux partenaires étant âgés de 25 à 54 ans) avec enfants, la femme réduit souvent son taux d'occupation ou renonce (temporairement) à toute activité professionnelle. Le **modèle d'activité professionnelle** le plus fréquent est celui où le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel. En 2022, ce modèle était pratiqué par environ un ménage familial sur deux dont le dernier-né avait moins de 13 ans. Dans 7,1% des cas seulement, les membres d'un couple (avec ou sans enfants) travaillaient tous deux à temps partiel¹²⁸.

Dans deux tiers environ des ménages formés d'un couple (les deux partenaires étant âgés de 25 à 54 ans) avec des enfants de moins de 13 ans, c'est la femme qui assumait en 2018 l'essentiel du travail domestique. Ce modèle, où la femme assume seule la **responsabilité du travail domestique**, a reculé dans tous les ménages constitués d'un couple avec enfants, au profit du partage des responsabilités¹²⁹.

En 2020, l'ensemble de la population résidente permanente de 15 ans ou plus en Suisse a travaillé 9,8 milliards d'heures non rémunérées, ce qui représente en moyenne 1350 heures par personne. En comparaison, la même population a travaillé 7,6 milliards d'heures contre rémunération. La valeur monétaire de l'ensemble du travail non rémunéré accompli en 2020 est estimée à 434 milliards de francs. Les **femmes** ont accompli 60,5% du volume de **travail non rémunéré**, les hommes 61,4% du volume de travail rémunéré. Les travaux domestiques représentaient, avec 7,6 milliards d'heures, les trois quarts du volume total du travail non rémunéré. Les tâches de garde d'enfants et de soins à des adultes dans le ménage se chiffraient à 1,6 milliard d'heures par année, ce qui représente 16% du volume total¹³⁰.

L'**accueil extra-familial des enfants** permet aux familles de concilier leurs responsabilités familiales avec leurs engagements professionnels. En 2021, environ 60% des enfants de moins de 13 ans étaient confiés à une garde extrafamiliale, au moins une fois par semaine. Un peu plus d'un tiers (36%) des enfants fréquentaient une crèche ou une structure d'accueil parascolaire (école à horaire continu ou garderie) et 28% étaient pris en charge par leurs grands-parents¹³¹. Les ménages ont recouru très différemment aux solutions d'accueil extrafamilial selon la région considérée, ce qui tient notamment aux différences dans l'offre disponible¹³².

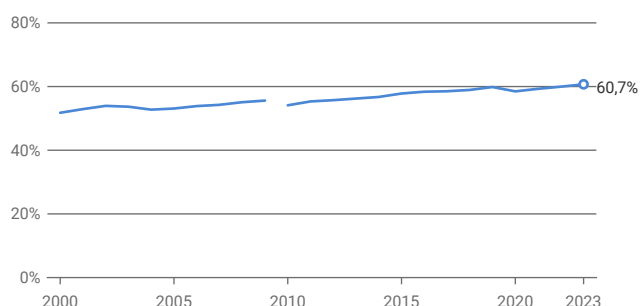
OBJECTIF 8.5 (b)

Indépendance économique pour les femmes et les hommes

Le taux d'activité professionnelle et le volume de travail rémunéré des femmes s'accroissent. Les femmes et les hommes sont indépendants sur le plan économique et couverts par les assurances sociales de manière autonome pendant toute leur vie. Les inégalités salariales sont éliminées, et l'écart entre les rentes des hommes et des femmes se réduit.

Taux d'activité professionnelle des femmes

Part des femmes actives dans la population résidente permanente de cette tranche d'âges (femmes de 15 à 64 ans), en équivalents plein temps



Le graphique montre, pour chaque année, les valeurs au 2^e trimestre.
2010: Rupture de série temporelle

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2023

L'intégration des femmes sur le marché du travail leur donne des possibilités d'assurer leur autonomie financière et de participer à la vie professionnelle. Elle permet également de mieux utiliser le potentiel de main d'œuvre. Le **taux d'activité des femmes** de 15 à 64 ans, exprimé en équivalents plein temps, augmente globalement depuis la fin des années 1990. Il était de 60,7% au deuxième trimestre 2023. On observe une légère différence entre les femmes étrangères et les femmes suisses, le taux d'activité des Suissesses s'avérant inférieur. Le taux d'activité en équivalents plein temps est plus élevé chez les hommes (84,1% au deuxième trimestre 2023) que chez les femmes (60,7%)¹³³. Le taux d'activité est plus élevé lorsqu'il n'est pas mesuré en équivalents

plein temps, et ce aussi bien chez les femmes (80,1%) que chez les hommes (87,6%)¹³⁴. La différence est plus marquée pour les femmes que pour les hommes. Cette constatation découle notamment du fait que les femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les hommes.

La **situation familiale** joue un rôle important dans la participation au marché du travail des femmes. La présence d'un ou de plusieurs enfants dans le ménage s'accompagne souvent d'une interruption ou d'une baisse significative de l'activité professionnelle des femmes. En 2022, dans les ménages comprenant au moins un enfant de moins de 7 ans, le taux d'activité des femmes, exprimé en équivalents plein temps, se montait à 46,9%. Dans les ménages dont le plus jeune enfant était âgé de 7 à 14 ans, ce taux s'établissait à 58,0%, alors qu'il était de 63,8% dans ceux ne comptant pas d'enfant de moins de 15 ans. Le taux d'activité des femmes tend donc à augmenter avec l'âge des enfants¹³⁵.

Le taux d'activité des femmes en équivalents plein temps augmente également avec le **niveau de formation**. Ainsi, en 2022, celles qui bénéficiaient d'une formation de degré tertiaire présentaient généralement un taux d'activité plus élevé (69,3%) que celles ayant achevé un cursus de degré secondaire II (58,7%) ou n'ayant pas de formation post-obligatoire (44,8%)¹³⁶.

Le fait que les femmes interrompent plus souvent leur activité professionnelle et travaillent davantage à temps partiel, en premier lieu pour des raisons familiales, tout comme les inégalités sexospécifiques dans le monde du travail, dans l'accès à des carrières professionnelles par exemple ainsi que les écarts salariaux entre femmes et hommes (→ Objectif 5.1 du même chapitre) conduisent à des inégalités en termes de rentes de vieillesse.

L'**écart de rente entre femmes et hommes** (*gender pension gap*) est défini comme l'écart en pour-cent des rentes moyennes de la prévoyance vieillesse entre les femmes et les hommes à l'âge de la retraite. Le montant moyen des rentes allouées en 2021 atteignait 35 442 francs pour les femmes et 52 735 francs pour les hommes. La rente annuelle totale moyenne des femmes en 2021 était ainsi de 17 293 francs inférieure à celle des hommes, ce qui correspond à un écart de rente de 32,8%. Ce pourcentage n'a presque pas changé ces dernières années¹³⁷.

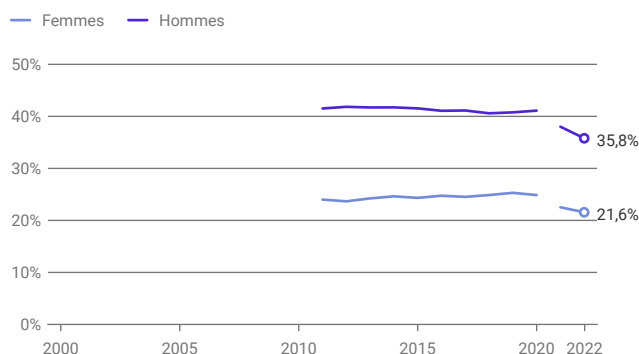
OBJECTIF 5.5

Participation des femmes

La participation complète et efficace des femmes est garantie à tous les niveaux de décision de la vie économique, politique et publique.

Situation professionnelle selon le sexe

Proportion de salariés membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante parmi l'ensemble des salariés



2021: rupture de série temporelle due à des adaptations méthodologiques

Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

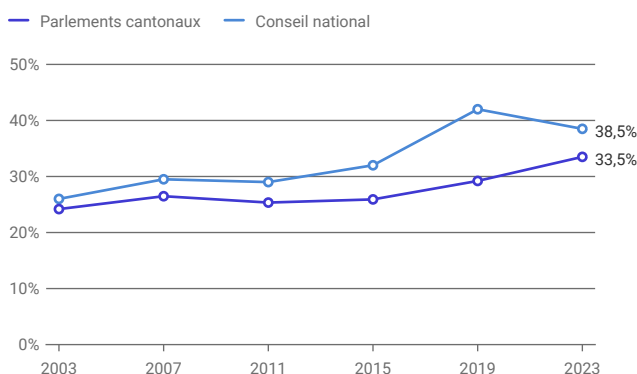
© OFS 2023

La proportion de femmes et d'hommes membres de la direction ou exerçant une fonction dirigeante parmi l'ensemble des salariés renseigne sur la **situation professionnelle selon le sexe** et les possibles inégalités entre les femmes et les hommes dans les positions dirigeantes. En 2022, 21,6% des femmes employées exerçaient une fonction dirigeante, cette proportion était de 35,8% parmi les hommes.

En 2021, **les femmes contribuaient** en moyenne à raison de plus d'un quart **au revenu du travail annuel d'un ménage** comptant des enfants, contre deux tiers environ pour les hommes, le reste provenait d'autres membres du ménage. La différence est d'autant plus marquée que le ménage compte beaucoup d'enfants. Dans les couples sans enfant, les femmes apportaient 42,2% du revenu total du travail¹³⁸.

Part de femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux

Part de femmes dans le total des élus



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Statistique des élections et des votations

© OFS 2023

Une représentation équilibrée des femmes dans les organes politiques favorise l'intégration des différentes perspectives de genre dans les décisions politiques, ce qui contribue à faire progresser la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes. En 2023, 38,5% des parlementaires au **Conseil national** et 33,5% des membres des **parlements cantonaux étaient des femmes**. Depuis 1999, la part des femmes a augmenté de 63,8% au Conseil national et de 38,6% dans les parlements cantonaux.

Durant la période 2019-2023, la **part des femmes dans les exécutifs des cantons** était de 31,2%. De grandes différences existent entre les partis et les cantons. Les cantons de Vaud (71,4%), Soleure (60,0%), Genève (57,1%) et Zurich (57,1%) présentaient les pourcentages de femmes élues les plus élevés. À l'inverse, avec 14,3% de femmes élues, les cantons de Appenzell Rh.-Int., Fribourg et Schwytz présentaient les pourcentages les plus faibles. Aucune femme n'a été élue dans les exécutifs cantonaux des cantons d'Argovie, d'Uri et du Valais¹³⁹.

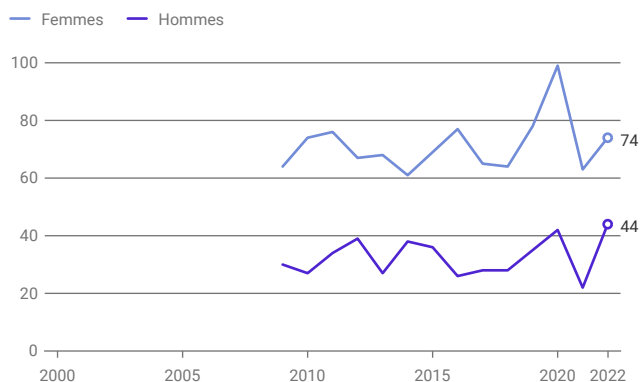
OBJECTIF 5.2

Violence contre les femmes et violence domestique

Toutes les formes de violence contre les femmes et les filles sont endiguées, tout comme la violence domestique.

Violence domestique selon le sexe

Nombre de victimes de violence physique grave dans le contexte domestique enregistrées par la police



Etat des données: 19.12.2023

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2023

La **violence domestique** et sa manifestation la plus courante la violence dans les relations de couple, causent de grandes souffrances humaines car elles affectent des personnes unies par des liens familiaux ou sentimentaux. L'indicateur violence domestique donne le nombre de victimes de violence physique grave (homicides consommés, tentatives d'homicides avec lésions corporelles graves, lésions corporelles graves) dans le contexte domestique enregistrées par la police. Les **femmes** courent un risque accru d'être **victimes de violence domestique**, tandis que les hommes sont plus souvent victimes de violence physique dans l'espace public.

Le nombre de victimes de violence domestique grave commise dans le cadre familial ou dans le cadre d'un couple constitué ou séparé et enregistrées par la police varie depuis 2009. En 2022, les deux-tiers (62,7%) des victimes de violence domestique grave étaient des femmes: 74 femmes et 44 hommes ont été victimes de violence domestique grave, contre 63 femmes et 22 hommes en 2021. Toujours en 2022, 25 personnes ont été tuées dans le cadre de violence domestique, dont 18 personnes de sexe féminin¹⁴⁰.

La **relation entre le prévenu et la victime** est consignée dans le cas de certaines infractions caractéristiques de la violence domestique. En 2021, auteur et victime avaient une relation domestique dans le cas de plus de 38% des infractions de violence enregistrées par la police¹⁴¹. Au total, 11 148 victimes de violence domestique ont été enregistrées par la police, dont 70% de femmes¹⁴². Une grande partie des cas de violence domestique sont des infractions de moindre gravité (p. ex. voies de fait,

menaces, injures, lésions corporelles simples). La décision de dénoncer de telles infractions variant beaucoup d'un cas à l'autre, la délinquance cachée atteint un niveau élevé.

Le nombre d'**infractions de violence grave** consommées et enregistrées par la police a diminué dans l'ensemble de 2009 à 2015. Il tend à augmenter depuis. En 2022, la police a enregistré 1296 dénonciations pour ce type d'infractions, contre 1087 l'année précédente: 29% concernaient des lésions corporelles graves, 62% des viols, 5% des actes de brigandage aggravé, 1% des prises d'otages et les 3% restant des homicides. Tout comme pour la violence domestique, les victimes de violence grave sont à majorité de sexe féminin. En 2022, sur 1261 personnes lésées, 903 étaient des femmes (71,6%)¹⁴³.

Les indicateurs MONET 2030 en un coup d'œil

5.1 et 8.5 (b)	Disparités salariales selon le sexe	↘	↘	■
5.4	Charge totale de l'activité prof. et du travail domestique	↘	↘	■
8.5 (b)	Taux d'activité professionnelle des femmes	↗	↗	■
5.5	Situation professionnelle selon le sexe	↘	↘	■
	Part des femmes au Conseil national et dans les parlements cantonaux	↗	↗	■
5.2	Violence domestique	↘		■

Sources

- 1 Comportement quotidien en matière d'environnement – 2011, 2015, 2019 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 2 Appréciation du danger des changements environnementaux et des technologies – 2011, 2015, 2019 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 3 Surface moyenne par habitant selon le nombre de pièces, par canton – 2012–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 4 Ménages et formes de vie | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 5 Distance et durée journalières des déplacements | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 6 Impôt sur les huiles minérales | Statistique | Office fédéral de la douane et de la sécurité routière (admin.ch)
- 7 Impôt sur les huiles minérales | Statistique | Office fédéral de la douane et de la sécurité routière (admin.ch)
- 8 RS 725.116.2 – Loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien (LUMin) (admin.ch)
- 9 RS 641.611 – Ordonnance du 20 novembre 1996 sur l'imposition des huiles minérales (Oimpm) (admin.ch)
- 10 Impôt sur les huiles minérales | Statistique | Livraisons de carburants pour avions 2022 – T 2.4 | Office fédéral de la douane et de la sécurité routière (admin.ch)
- 11 Commission européenne – European Innovation Scoreboard
- 12 Indicators of Product Market Regulation – OECD
- 13 Statistiques financières – Données | Administration fédérale des finances (admin.ch)
- 14 Création d'entreprises | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 15 Prélèvements fiscaux liés à l'environnement | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 16 Flux de matières | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 17 Flux de matières | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 18 MONET 2030: Intensité matérielle | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 19 Émissions dans l'air | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 20 RS 814.610 – Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (admin.ch)
- 21 Indicateur d'environnement – Déchets spéciaux | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 22 Indicateur produits chimiques – Rejets de benzène par les établissements industriels | Office fédéral de l'environnement (admin.ch)
- 23 Indicateur produits chimiques – Utilisation d'hydrofluorocarbures | Office fédéral de l'environnement (admin.ch)
- 24 Rapport agricole 2023 – Contributions au système de production (agrarbericht.ch)
- 25 Diversité des espèces (diversité-y) (admin.ch) et Zustand der Biodiversität in der Schweizer Agrarlandschaft: Zustandsbericht ALL-EMA 2015–2019
- 26 Agriculture et environnement | Office fédéral de la statistique (admin.ch) et Substances actives de produits phytosanitaires: volume des ventes (admin.ch)
- 27 Consommation de denrées alimentaires, par groupe de denrées – 1998–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 28 Évolution de la consommation de denrées alimentaires en Suisse. Par habitant et par année – 1980–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 29 Évolution des émissions de gaz à effet de serre de la Suisse depuis 1990 | Office fédéral de l'environnement (admin.ch) et Agriculture et environnement | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 30 Contexte | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 31 Attitudes et comportements ayant une influence sur la santé par sexe, âge, région linguistique, niveau de formation, nationalité – 1992, 1997, 2002, 2007, 2012, 2017 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 32 Indice de masse corporelle (IMC) – 1992, 1997, 2002, 2007, 2012, 2017, 2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 33 Surcharge pondérale selon le sexe – Part de la population de 15 ans et plus avec une surcharge pondérale (IMC 25 ou plus) – En pourcent – 1992, 1997, 2002, 2007, 2012, 2017, 2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 34 Statistique sur le CO₂: émissions des combustibles et des carburants (admin.ch)
- 35 Réactions de la société | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 36 La mortalité en Suisse et les principales causes de décès en 2015 – Statistique des causes de décès | Publikation | Bundesamt für Statistik (admin.ch)

- 37 Changement climatique – MétéoSuisse (admin.ch)
- 38 Évolution température, précipitations et ensoleillement – MétéoSuisse (admin.ch)
- 39 Indicateurs climatiques – MétéoSuisse (admin.ch)
- 40 Indicateurs climatiques – MétéoSuisse (admin.ch)
- 41 Résultats intermédiaires du cinquième inventaire forestier national (IFN5) (admin.ch)
- 42 Indicateur forêts et bois (admin.ch)
- 43 IFN – Publications (lfi.ch)
- 44 La base de données suisse sur les dommages dus aux intempéries – WSL
- 45 Indicateur eau (admin.ch)
- 46 Indicateur dangers naturels (admin.ch)
- 47 Appréciation du danger des changements environnementaux et des technologies – 2011, 2015, 2019 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 48 Statistique globale suisse de l'énergie 2022 (admin.ch) – Tableaux – T06.
- 49 Avenenergy Suisse – Publications – Rapport annuel 2022, p. 51.
- 50 Avenenergy Suisse – Publications – Rapport annuel 2022, p. 54.
- 51 Monitoring Stratégie énergétique 2050 (admin.ch), rapport détaillé, pp.19–20.
- 52 Stand der Wasserkraftnutzung in der Schweiz am 31. Dezember 2022
- 53 Statistiques d'énergie – Statistiques sectorielles – Schweizerische Statistik der erneuerbaren Energien 2021 – Datentabellen
- 54 Statistiques d'énergie – Statistiques sectorielles – Schweizerische Statistik der erneuerbaren Energien. Ausgabe 2021
- 55 Statistique globale suisse de l'énergie 2022 (admin.ch) – Tableaux – T 14.
- 56 Statistique de l'aviation civile suisse 2022 – 7. Émissions polluantes et consommation de carburant – 1990–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch); Statistique globale suisse de l'énergie 2022 (admin.ch), Pouvoir calorifique du carburant d'aviation (0,0432TJ/t)
- 57 Statistique globale suisse de l'énergie 2022 (admin.ch) – Tableaux – T 17.
- 58 Statistique globale suisse de l'énergie 2022 (admin.ch) – Tableaux – T 10.
- 59 Monitoring Stratégie énergétique 2050 (admin.ch), rapport détaillé, p.26.
- 60 Indicateur biodiversité – Listes rouges (admin.ch)
- 61 vogelwarte.ch – Swiss Bird Index SBI
- 62 Indicateur biodiversité – Indice des papillons diurnes (admin.ch)
- 63 Indicateur biodiversité – Listes rouges (admin.ch)
- 64 Indikator Biodiversität – Verbotene invasive gebietsfremde Arten gemäss Verordnungen (admin.ch)
- 65 Indicateur d'environnement – Pollinisation | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 66 Indicateur d'environnement – Stockage de carbone | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 67 Indicateur biodiversité – Aires consacrées à la biodiversité (admin.ch)
- 68 Inventaire forestier national suisse, Résultats du 4ème inventaire – T 204, p. 231
- 69 Administration fédérale des finances (AFF) – Comptes d'État
- 70 Débits résiduels (admin.ch)
- 71 RS 814.20 Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux)
- 72 Assainissement des débits résiduels selon les art. 80 ss LEaux: état à fin 2020 et évolution depuis fin 2018
- 73 Renaturation des eaux suisses État de l'assainissement écologique de la force hydraulique 2018
- 74 Renaturation des eaux suisses État de l'assainissement écologique de la force hydraulique 2018
- 75 Renaturation des eaux suisses État de l'assainissement écologique de la force hydraulique 2018
- 76 Surfaces d'habitat et d'infrastructure | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 77 Surfaces agricoles | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 78 Indicateur sol – Teneur en carbone des sols agricoles (admin.ch)
- 79 Indicateur sol – Pollution des sols agricoles par le cuivre et le zinc (admin.ch)
- 80 Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques – 2007–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 81 Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, selon différentes caractéristiques – 2014–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 82 Risque de pauvreté, selon différentes caractéristiques socio-démographiques – 2007–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 83 Dynamique de la pauvreté | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 84 Privations en matière de santé, selon différentes caractéristiques socio-démographiques – 2007–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 85 Les données portent sur les pays membres de l'OCDE mais aussi non-membres de l'OCDE mais avec un niveau de développement similaire. Source: Ressources pour la santé – Dépenses de santé – OCDE Data (oecd.org)
- 86 Coûts du système de santé depuis 1960 – 1960–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 87 Santé – Statistique de poche 2023 | Publication | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

- 88 Coûts du système de santé depuis 1960 – 1960–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 89 Logements vacants | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 90 Logements vacants selon le canton – 1999–2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 91 Indice des loyers | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 92 Privations liées au logement, selon différentes caractéristiques socio-démographiques – 2007–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 93 Jeunes hors du système de formation | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 94 Jeunes hors du système de formation selon le statut migratoire, le sexe et la nationalité – 2012–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 95 Mobilité intergénérationnelle de formation | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 96 Participation à la formation continue (4 dernières semaines) – 2010–2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 97 Formation continue des personnes avec et sans handicap – 2011, 2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 98 Participation active à une association ou à un groupe, selon le statut migratoire, diverses catégories socio-démographiques et les grandes régions – 2012–2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 99 Participation associative des personnes avec et sans handicap – 2015–2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 100 Part de la population de nationalité suisse de 18 ans ou plus participant fréquemment aux votations fédérales, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions – 2012–2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 101 Services à la population: accessibilité – 2011, 2015, 2018 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 102 Services à la population: accessibilité – 2011, 2015, 2018 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 103 Participation au marché du travail des personnes avec et sans handicap – 2007–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 104 Participation au marché du travail des personnes avec et sans handicap – 2007–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 105 Idem
- 106 Idem
- 107 Taux d'activité et taux d'activité en équivalence plein temps des 15–64 ans, selon le statut migratoire, le sexe et diverses caractéristiques socio-démographiques – 2012–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 108 BIT: Bureau International du Travail (ilo.org)
- 109 Taux de chômage au sens du BIT, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions – 2012–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 110 Taux de personnes chômeuses au sens du BIT ou non actives souhaitant travailler et indiquant avoir besoin d'améliorer leurs connaissances d'une langue officielle pour trouver un emploi approprié – 2008, 2014, 2017 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 111 Taux de pauvreté, selon le statut migratoire, diverses caractéristiques socio-démographiques et les grandes régions – 2012–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 112 Racisme et intégration | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 113 Part de la population déclarant avoir été victime de discrimination ou de violence, selon des caractéristiques sociodémographiques et types de régions – 2016, 2018, 2020, 2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 114 Discrimination | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 115 Idem
- 116 Idem
- 117 Évaluation du fonctionnement (intégration) et des problèmes (racisme), selon des caractéristiques sociodémographiques et types de régions – 2016, 2018, 2020, 2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 118 Finances de la protection sociale en Suisse: prestations sociales par fonction: En millions de francs, à prix courants – 2011–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 119 Dépenses | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 120 Finances de la protection sociale en Europe: recettes: en % du PIB – 1996–2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 121 Statistique des assurances sociales suisses (SAS) (admin.ch) et https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/themenuebergreifend/statistiken/AHV_AVS_4.xlsx.download.xlsx/SVS_AHV_AVS_04.xlsx
- 122 Statistique des assurances sociales suisses (SAS) (admin.ch) et https://www.bsv.admin.ch/dam/bsv/fr/dokumente/themenuebergreifend/statistiken/BV_PP_3.xlsx.download.xlsx/SVS_BV_PP_03.xlsx
- 123 Analyse des différences salariales entre femmes et hommes sur la base de l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2020 – Rapport final | Publication | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 124 Salaires moyens et écarts de salaire, en 2020 – Part expliquée et part inexpliquée, secteur privé – 2020 | Diagramme | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

- 125 Salaire mensuel brut (valeur centrale et intervalle interquartile) selon l'âge, la position professionnelle et le sexe – Secteur privé – Suisse [TA9] – 2008, 2010, 2012, 2014, 2016, 2018, 2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 126 Personnes salariées avec un bas salaire – 2008–2020 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 127 Écart global de revenus du travail (GOEG) | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 128 Modèles d'activité professionnelle des couples avec ou sans enfants dans le ménage – 2010–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 129 Répartition des tâches domestiques dans les ménages de couple – 2013, 2018 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 130 Compte satellite de production des ménages | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 131 Part des enfants âgées de 0 à 12 ans avec un accueil extrafamilial – 2020, 2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 132 Part des ménages ayant recours à un accueil extrafamilial pour leurs enfants âgés de 0 à 12 ans – 2018 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 133 Taux d'activité en équivalents plein temps selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille – 1.4.1996–30.9.2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 134 Taux d'activité selon le sexe, la nationalité, les groupes d'âges, le type de famille – 1.4.1991–30.9.2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 135 Taux d'activité professionnelle selon le sexe et la situation familiale – 2010–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 136 Indicateur de la législation: Taux d'activité professionnelle des femmes | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 137 Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs – Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.4132 Marti Samira du 25 septembre 2019 | Publication | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 138 Contribution individuelle au revenu du travail du ménage, couples avec ou sans enfant(s) dans le ménage – 2007–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 139 Élections aux exécutifs cantonaux: répartition des mandats, par parti, par sexe et par canton – 1980–2023 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 140 Violence domestique: Victimes d'un homicide consommé, selon le type de relation, le sexe et l'âge – 2009–2022 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 141 Violence domestique: Part de la violence domestique dans la violence enregistrée par la police – 2009–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 142 Violence domestique: Personnes lésées dans le couple, taux selon le sexe et l'âge – 2009–2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique (admin.ch)
- 143 MONET 2030: Infractions de violence | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (+41 58 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch). www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.

www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.

www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.

www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

+41 58 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Cette publication constitue l'annexe statistique au Rapport intermédiaire de la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030 du Conseil fédéral (SDD 2030). Cette annexe a pour objectif de compléter les informations fournies par le sous-ensemble des indicateurs du système MONET 2030 dédiés au monitoring de la stratégie intégrés directement dans le Rapport intermédiaire. Tout comme ce dernier, l'annexe est structurée selon les dix sous-thèmes de la SDD 2030 et vise à apporter un éclairage quantitatif plus approfondi concernant la mise en œuvre des objectifs de chaque sous-thème. Elle est fondée sur le sous-ensemble d'indicateurs du système MONET 2030 escortés par des informations statistiques complémentaires. Le Rapport intermédiaire peut être consulté à l'adresse www.are.admin.ch → Développement durable → Stratégie et rapports → Stratégie pour le développement durable.

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
order@bfs.admin.ch
tél. +41 58 463 60 60

Numéro OFS

2187-2400

ISBN

978-3-303-21055-0

Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).



Système d'indicateurs MONET 2030

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch